



Association de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale asbl

Vereniging van de Stad en de Gemeenten
van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vzw



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011

MAI 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 3
I. L'Association et ses organes de gestion	p. 4
L'action politique de l'Association	p. 6
La représentation des pouvoirs locaux	p. 15
II. L'Association et ses services	p. 18
Le service d'études	p. 20
La cellule mobilité	p. 23
Le forum du développement durable	p. 26
La coopération internationale	p. 29
Démocratie et citoyenneté	p. 32
Le service documentation	p. 34
Information et publications	p. 35
La Section CPAS	p. 39
III. L'Association et ses partenaires	p. 43



Introduction



Notre association est une association de mandataires locaux. Ensemble, nous défendons les intérêts et l'utilité des pouvoirs locaux, communes et CPAS. Nous rendons également divers services à nos membres par le biais de notre service d'études, par les formations que nous organisons, par notre implication dans la coordination de la journée sans voitures et dans la politique de coopération internationale communale, par nos publications, ... Notre périodique *Trait d'Union*, notre Newsletter, notre site Internet, le *Moniteur de la Mobilité* ou celui du *Développement durable* sont des sources d'information très utiles pour tous les publics intéressés par la vie communale.

Les formations que nous organisons à destination des mandataires et des fonctionnaires communaux sont toutes gratuites. A la fin de cette année 2012, nous organiserons, comme nous l'avons fait avec succès il y a six ans, des formations spécifiques à destination des nouveaux élus.

La caractéristique des organes de gestion de notre association est qu'ils intègrent et permettent le dialogue et la recherche d'un consensus entre des représentants de toutes les forces politiques démocratiques. Francophones et néerlandophones s'y côtoient. Tout comme des mandataires qui les uns siègent dans des collèges des Bourgmestre et Echevins et les autres sur les bancs des conseillers communaux de la majorité ou de l'opposition ou encore dans un conseil de CPAS.

L'action de notre association s'inscrit souvent dans le long terme. C'est le cas par exemple des démarches que nous avons effectuées au cours de l'exercice écoulé à propos du dossier des pensions des agents statutaires des communes et des CPAS.

Le dialogue est important entre représentants des pouvoirs locaux bruxellois. Il l'est aussi avec nos homologues flamands et wallons. C'est pourquoi notre association coordonne régulièrement avec ses consœurs wallonne et flamande ses prises de position concernant les matières qui intéressent les pouvoirs locaux et qui continuent à relever de l'Etat fédéral. Cette coordination s'effectue au sein de l'Union des Villes et Communes Belges qui fêtera en 2013 son centième anniversaire et dont j'assume actuellement la présidence. Maintenir et faire vivre ce lieu de concertation et d'échange d'expériences entre Wallons, Flamands et Bruxellois est très important.

Marc COOLS

Président de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale

I. L'Association et ses organes de gestion

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région, en tant que membres adhérents.

Assemblée des membres, Conseil d'administration et Bureau

C'est à l'**Assemblée générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs:

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Section CPAS, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'administration.



Comme suite aux élections communales d'octobre 2006, et suivant en cela la procédure décrite plus haut, le Conseil d'administration avait été renouvelé par l'Assemblée générale du 20 juin 2007, et, pour ce qui est des représentants de la



Section CPAS et des Secrétaires communaux présentés par leur Fédération, par celle du 18 juin 2008.

Au 31 décembre 2011, la composition du **Conseil d'administration** se présentait comme suit :

Administrateurs

Alain ADRIAENS	Conseiller communal à Ixelles
Danielle CARON	Conseillère communale à Woluwe-Saint-Lambert
Monique CASSART-SIMON	Echevine à Anderlecht
Hassan CHEGDANI	Conseiller communal à Ixelles
Philippe CLOSE	Echevin à la Ville de Bruxelles
Marc COOLS	Echevin à Uccle
René COPPENS	Echevin à Ganshoren
Marianne COURTOIS	Conseillère communale à Forest
Vanessa CUEVAS	Conseillère communale à Ixelles
Nadine DE BUCK	Conseillère communale à Berchem-Sainte-Agathe

Serge de PATOUL	Echevin à Woluwe–Saint–Pierre
Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Lambert
Vincent DE WOLF	Bourgmestre d'Etterbeek
Philippe DEBRY	Conseiller communal à Anderlecht
Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint–Josse–ten–Noode
Luc DENYS	Echevin à Schaerbeek
Claude DESMEDT	Echevin à Uccle
Khadija EL HAJJAJI	Conseillère communale à Molenbeek–Saint–Jean
Fatiha EL IKDIMI	Echevine à Anderlecht
Hamza FASSI–FIHRI	Echevin à la Ville de Bruxelles (démissionnaire)
Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren
Christophe HARDY	Conseiller communal à Auderghem
Bernard IDE	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Lambert
Eric JASSIN	Echevin à Saint–Josse–ten–Noode
Cécile JODOGNE	Echevine à Schaerbeek
Olivier MAINGAIN	Bourgmestre de Woluwe–Saint–Lambert
Cathy MARCUS	Bourgmestre f.f., Echevine à Saint–Gilles
Françoise PERE	Conseillère Echevine à Forest
Walter PUTMAN	Echevin à Koekelberg
Joël RIGUELLE	Bourgmestre de Berchem–Sainte–Agathe
Roger SCHEEPMANS	Conseiller communal à Ganshoren
Frank VAN BOCKSTAL	Echevin à Etterbeek
Bernard VAN NUFFEL	Conseiller communal à Jette
Claude VANHEE	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Pierre
Rudi VERVOORT	Bourgmestre d'Evere
Bernadette VRIAMONT	Conseillère communale à Schaerbeek
Véronique WYFFELS	Echevine à Watermael–Boitsfort
Hediye YIGIT	Conseillère communale à Anderlecht

Membres experts

Dirk BORREMANS	Secrétaire communal d'Evere
Philippe BRUNELLI	Président du CPAS d'Ixelles
Christian DEBATY	Secrétaire communal d'Etterbeek
Alex ELSIER	Secrétaire du CPAS d'Uccle
Dominique DECOUX	Présidente du CPAS de Schaerbeek
Gilbert HILDGEN	Receveur de Molenbeek–Saint–Jean
Jean LAURENT	Conseiller au CPAS d'Etterbeek
Stéphane ROBERTI	Président du CPAS de Forest
Philippe ROSSIGNOL	Secrétaire communal de Berchem–Sainte–Agathe

Secrétaire

Marc THOULEN	Directeur de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles–Capitale
--------------	---

Le Conseil d'administration nomme en son sein un **Bureau**, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents.
 Au 31 décembre, la composition du Bureau se présentait donc comme suit.

Bureau et Présidence

	Marc COOLS	Echevin à Uccle	Président
	Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	Premier Vice-Président
	Jean DEMANNEZ	Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Node	Vice-Président
	Eric JASSIN	Echevin à Saint-Josse-ten-Noode	Vice-Président
	René COPPENS	Echevin à Ganshoren	
	Claude DESMEDT	Echevin à Uccle	
	Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren	
	Bernard IDE	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	
	Bernadette VRIAMONT	Conseillère communale à Schaerbeek	

L'action politique de l'Association

L'année politique de l'Association s'est quasi entièrement déroulée sur fond d'absence de gouvernement fédéral ce qui a non seulement affecté la vie politique à ce niveau, mais également à celui des entités fédérées dans la mesure où ces pouvoirs interfèrent dans divers dossiers. Si cette situation a ralenti l'activité de l'Association en divers domaines, elle a en même temps réclamé de sa part une vigilance accrue pour éviter que des décisions ne soient prises dans l'urgence sans la concertation ni la réflexion voulues.

Les organes de gestion de l'Association ont, au cours des trois réunions de son Conseil d'administration et des dix réunions de son Bureau, examiné les dossiers suivants :

- antennes gsm : taxation,
- assistance judiciaire : arrêt Salduz,
- chantiers en voirie, bruit et nuisances,
- demandeurs d'asile,
- électricité et gaz : tarifs,
- emploi : ordonnance diversité, charte sociale, musique sur les lieux de travail,
- sépultures pour les indigents, conservation des cendres,
- gardiens de la paix, contrats de prévention et de sécurité,
- Holding communal,
- logements insalubres, logements aux étages,
- mandataires locaux : responsabilité pénale,
- normes SEC95, pacte de stabilité,
- passeports biométriques, simplification de l'état-civil,
- pensions des agents statutaires, pensions des contractuels,
- plan régional de développement durable,
- politique des grandes villes,
- police : réforme Copernic,
- répartition des tâches Région – communes,
- sûreté de l'Etat,
- sols pollués,
- transports en commun : relations entre STIB, communes et Région.

Des démarches multipliées de l'Association, seule ou en concertation

Ces dossiers ont été suivis de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les associations sœurs wallonne et flamande. Sont relevées ci-après les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers.

- 23 janvier : courrier à Monsieur Stefaan De Clerck, Ministre fédéral de la Justice, protestant contre la présentation erronée du rôle des pouvoirs locaux dans le colloque « La sûreté de l'Etat commence par une autorité locale forte »,
- 8 février : courrier à Monsieur Jean-Pierre Hannequart, Directeur général de Bruxelles-Environnement, exprimant l'avis de l'Association sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement relatif à la lutte contre le bruit et les vibrations générées par les chantiers,
- 2 mars : courrier à Monsieur Christos Doulkeridis, Secrétaire d'Etat au Logement, exprimant l'avis de l'Association concernant la révision du Code du logement pour ce qui est des normes de sécurité, de salubrité et d'équipement des logements,
- 14 mars : rencontre des associations avec Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, sur la formation des gardiens de la paix, la réforme du financement de la police et l'octroi de la prime Copernic,
- 31 mars : courrier à la Commission des Affaires intérieures du Parlement régional, exprimant l'avis de l'Association sur la proposition d'ordonnance relative aux frais funéraires des personnes indigentes,
- 1^{er} avril : courrier à Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région, relativement à la conservation à domicile des cendres des défunts, demandant à préciser la portée de l'ordonnance du 3 février 2011 modifiant la loi du 20 juillet 1971,
- 4 avril : courrier à Monsieur Stefaan De Clerck, Ministre fédéral de la Justice, à Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, et à Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région, concernant les difficultés d'application de l'arrêt Salduz,
- 4 mai : courrier à Monsieur Yves Roger, Président du Comité de gestion de l'ONSSAPL pour soutenir la réforme du régime des pensions des agents statutaires et demander à limiter à 2 % jusqu'en 2016 l'augmentation annuelle du taux de base des cotisations,

- 11 mai : courrier à Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région, pour demander de compenser les pertes de dividende du Holding communal et d'intervenir auprès du fédéral pour le soulager des charges dues à son engagement dans Astrid,
- 25 mai : audition de Madame Magali Verdonck, Professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis, venue présenter l'étude parue dans « Brussels Studies » sous le titre « Dépendsières, les communes bruxelloises ? »,
- 26 mai : communiqué de presse revenant sur le partage des tâches et des moyens entre Communes et Région, suite à l'étude « Dépendsières, les communes bruxelloises ? », mettant en évidence leur manque de moyens plutôt que l'excès de leurs dépenses,
- 7 juin : courrier commun des Associations au Conseil restreint des Ministres sur la nécessité de modifier la loi du 21 mars 1991 en vue de permettre la taxation des opérateurs de téléphonie mobile,
- 15 juin : audition de Monsieur Alain Flausch, Administrateur – Directeur général de la STIB, dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association, sur la question des transports en commun, débat sur les relations entre STIB, communes et Région,
- 16 juin : communiqué de presse dénonçant les blocages multiples dus à l'absence d'un gouvernement fédéral de plein exercice et demandant à ce que les associations soient impliquées dans les négociations en cours,
- 7 septembre : courrier commun des Associations au Formateur ainsi qu'au Gouvernement fédéral pour élargir au volet « dépenses » le cadre des discussions menées dans le cadre de la réforme des pensions des agents statutaires communaux,
- 9 septembre : communiqué de presse exprimant le souhait de l'Association d'élargir la réforme du régime des pensions des agents statutaires communaux au volet « dépenses » de cette problématique,
- 10 octobre : courrier commun des associations au Premier Ministre et aux Ministres fédéraux concernés, protestant contre les projets de la CREG de baisser les prix de l'énergie et réduire la rémunération des capitaux investis par les communes,
- 12 octobre : communiqué de presse sur le Holding communal, demandant que la Région, ayant incité les communes à souscrire à l'augmentation de capital de 2009, vienne en aide à ses pouvoirs locaux, et dénonçant aussi l'opacité dans la gestion du Holding,
- 7 novembre : courrier commun des Associations à Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, revenant sur l'application de l'arrêt Salduz, la problématique des pensions pour la police locale et la continuité des plans de prévention et de sécurité,
- 15 novembre : courrier aux communes non encore affiliées à l'ONSSAPL pour leurs agents statutaires pour les avertir du délai et de la procédure à suivre pour renoncer à l'affiliation d'office si tel était leur souhait,
- 16 novembre : audition de Monsieur Benoît Périlleux représentant Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région, sur le Plan régional de Développement durable, débat concernant l'implication des communes dans son élaboration et son suivi,
- 17 novembre : communiqué de presse sur le rapport du Conseil supérieur des Finances, réfutant les chiffres imputant au secteur local 1,4 milliards d'euros dans le déficit du pays et l'effort compensatoire qui leur serait demandé dans le cadre du pacte de stabilité,
- 28 novembre : courrier commun des associations au Formateur demandant d'élargir au volet « dépenses » les réformes à apporter au régime des pensions des agents statutaires,
- 21 décembre : courrier aux communes bruxelloises pour leur faire part de l'analyse de l'Association concernant une éventuelle action en justice visant à assigner en faillite le Holding communal.

L'action politique de l'Association est un travail de long terme, qui peut s'étendre sur plusieurs exercices : pour 2011, nous pointerons ainsi quelques succès qui couronnent des actions entamées les années précédentes, mais aussi le fait que diverses actions menées cette année n'auront pu aboutir, alors que, et on en a la preuve au moment d'écrire ces lignes, leurs résultats pourront apparaître au rapport suivant. Sur le fond, les résultats acquis en l'absence d'un gouvernement fédéral de plein exercice ressortissent davantage à des mesures provisoires sinon

dilatatoires qu'à des réformes structurelles : peu d'entre eux méritent la cocarde, mais aux autres, on donnera un prix de consolation...



Fin 2010, notre Association avait rappelé à Monsieur Michel Daerden, Ministre fédéral des Pensions, les inquiétudes essentielles des communes et CPAS bruxellois dans le dossier des **pensions de leurs agents statutaires**, notamment la nécessité de mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation dans la perspective d'une affiliation généralisée à l'ONSSAPL, sans plaider pour autant pour que celle-ci devienne obligatoire. Elle y demandait aussi le maintien dans ses fonctions actuelles du fonds d'égalisation, la réduction des écarts de cotisation entre les divers pools en vue d'en faciliter une éventuelle fusion, ainsi qu'un traitement équitable pour les communes des pensions des policiers.

Cette démarche n'est visiblement pas restée sans effet. Ainsi, un arrêté royal daté du 8 juillet apure les déficits 2008 et 2009 du pool 2 via l'utilisation partielle du fonds d'égalisation, lequel permettra également d'apurer, avec l'aide d'autres réserves, les déficits 2010 et 2011 du même pool. Par ailleurs, il a aussi été décidé de réactiver les travaux du Comité technique « Pensions » au sein de l'ONSSAPL, auquel notre Association participait : celui-ci a repris ses travaux, procédé, sur base d'hypothèses très ouvertes, à de multiples simulations, et abouti fin avril à une série de propositions.

Le projet a encore subi quelques retouches en Conseil des Ministres, et la loi réformant le système des pensions des agents statutaires communaux a finalement été adoptée le 24 octobre. La réforme vise un financement durable du régime capable de couvrir les dépenses annuelles sans exposer de déficit, conditions et droit à la pension restant inchangés. Elle concrétise les orientations des discussions techniques auxquelles les associations avaient participé, et sur lesquelles la notre pouvait globalement se montrer satisfaite : fusion à terme des pools pour lisser les évolutions, réaffectation des réserves pour faciliter les transitions, équilibre entre cotisations de solidarité et de responsabilité, meilleure prévisibilité des taux de cotisation, et dans l'immédiat, limitation à 2 % de l'augmentation annuelle du taux de base. De quoi tenir jusque 2016...

Si la réforme adoptée est probablement la moins mauvaise possible pour nos communes dans le cadre des contraintes posées, il n'en reste pas moins qu'elle emporte aussi des effets négatifs. La plupart de nos communes affiliées auront des cotisations à payer en sus des cotisations de base, et par ailleurs, celles qui auront décidé de ne pas rejoindre le système auront aussi à rencontrer une augmentation sensible des cotisations de leurs policiers. Last but not least, la question de la maîtrise des dépenses de pensions avait dès l'abord été exclue du champ des discussions, ce sur quoi nos associations se sont permises de revenir. Si rien n'y est fait, le dossier reviendra sur la table à l'échéance 2016.



On se rappelle qu'à la suite d'une action intentée contre l'Etat par Sypol visant à obtenir le paiement de la **prime Copernic pour les policiers**, Madame Annemie Turtelboom, Ministre fédérale de l'Intérieur, avait déclaré d'entrée que les zones seraient d'office redevable de la dite prime et ses arriérés. L'Association lui avait adressé un courrier l'invitant à interjeter appel, sans attendre que d'autres citations soient déposées, et développant une argumentation visant à étayer ses positions.

Le jugement n'ayant alors pas encore été signifié par la partie requérante, la Ministre avait informé les syndicats qu'elle interjetterait appel le cas échéant.

Les citations s'étaient alors multipliées, atteignant tant l'Etat fédéral que la plupart des zones de police, décidant finalement la Ministre à interjeter appel du premier jugement, l'affaire ne devant pas être tranchée avant mai 2012. Au minimum, ceci aura un effet suspensif qui sera le bienvenu vu l'importance des sommes en jeu. L'Association est d'avis que les chances de succès de cet appel sont réelles, encore qu'une action plus diligente eût prévenu pas mal de dégâts.



Fin 2010, l'Association était intervenue sur les **conséquences de l'arrêt Salduz**, prévoyant une assistance par avocat dès la première audition d'un prévenu, en lieu et place d'une assistance judiciaire pour l'ensemble de la procédure. Tout en se réjouissant de cette initiative qui conforte les droits de la défense, l'Association avait attiré l'attention sur les conséquences de cet arrêt sur le travail des zones de police, en termes de personnel, formation et locaux, et partant, en finances.

Il n'avait pas semblé trop tard pour demander qu'une circulaire des Procureurs du Roi puisse déjà clarifier les choses, appuyée par une formation ad hoc des agents des zones de police. C'est le sens de courriers adressés aux Ministre de la Justice et de l'Intérieur. Cette dernière avait alors répondu qu'il restait encore de nombreux points à régler. Une première analyse d'impact avait été effectuée, au sein de laquelle pointaient de fait des problèmes de formation, d'infrastructure, d'informatique et de sécurité, qui ne manqueraient pas de se répercuter dans les coûts. Tout en assurant de sa volonté de voir clair dans ce projet avant d'aller de l'avant, elle indiquait qu'une provision avait d'ores et déjà été constituée au niveau interdépartemental. A l'heure d'écrire ces lignes, nous apprenons que par décision du Conseil des Ministres, celle-ci s'élèverait à 2.000.000 €.



Fin 2010, l'Association avait communiqué à la Ministre de l'Intérieur, Madame Annemie Turtelboom, les conclusions de la table ronde consacrée le 25 novembre à la problématique des **gardiens de la paix**. Elle y relevait la précarité inchangée de leur statut, qui nuit à l'efficacité des politiques à mener, la loi du 15 mai 2007 ne s'étant attachée qu'à leur fonction.

Concernant le financement, l'Association observait que les plans stratégiques de sécurité et de prévention, prévus initialement pour une durée de 4 ans, ne seraient prolongés que jusqu'au 30 juin. Or une stabilité dans le temps est indispensable si l'on veut qu'une politique locale de prévention intégrale et intégrée puisse être menée.

Enfin, tous les gardiens de la paix, même déjà en service, doivent désormais suivre une formation, ce qui est absolument essentiel. Le coût de cette formation, qui paraît assez élevé, ne devrait cependant pas reposer sur les communes.

Dans sa réponse du 3 mars, la Ministre avait confirmé la prolongation des contrats de sécurité et de prévention jusqu'à la fin de l'année, ce qui reportait provisoirement la problématique de la continuité des contrats. Et lors de la rencontre avec nos associations du 14 mars, elle avait confirmé que la formation des gardiens de la paix fédéraux serait bientôt à charge du fédéral, soulageant d'autant l'intervention dans la formation que dans l'intervalle la Région avait généreusement étendue à tous les agents. Cette promesse a abouti sur l'arrêté ministériel du 28 octobre 2011 attribuant aux villes et aux communes une aide financière unique dans le cadre de la formation de base des gardiens de la paix.



Depuis quelques années, l'Association s'inquiète de la continuité de la **politique des grandes villes**. Il s'agit d'une problématique importante, qui porte sur un total de 67 millions € dont 24.50 % en faveur des communes bruxelloises. L'Association s'était adressée à diverses reprises à Monsieur Michel Daerden, Ministre fédéral de la Politique des Grandes villes, pour obtenir la continuité non seulement du financement global, mais aussi des contrats individuels : cette action a pu contribuer à sauver l'enveloppe globale, sans toutefois pouvoir éviter toute rupture individuelle.

Les ressources financières existant au sein de l'Etat fédéral et les engagements financiers ayant été pris jusque fin 2011, l'Association avait plaidé que prolonger les contrats jusqu'à la fin de 2011 s'inscrivait parfaitement dans le cadre des prérogatives d'un gouvernement en affaires courantes. L'Association demandait par ailleurs un cadre stable pour pouvoir travailler sur des projets cohérents avec du personnel stable et motivé. Elle n'a malheureusement pu obtenir qu'un renouvellement semestriel et uniquement pour les contrats en cours.

Depuis, la problématique s'est encore compliquée du fait de son imbrication dans les réformes institutionnelles, et plus près de nous, de celles-ci dans la politique budgétaire. A cet égard, l'Association s'est clairement positionnée en faveur d'un transfert de la compétence aux Régions, sous condition de leur céder les moyens correspondants.



Consultée par la Commission des Affaires intérieures du Parlement régional, l'Association a fait part de ses observations quant à la proposition d'ordonnance modifiant la loi du 20 juillet 1971 sur les funérailles et sépultures et ayant pour l'objet la prise en charge des **frais funéraires des personnes indigentes**.

Dans son courrier, elle soulignait d'abord que le texte clarifie une matière qui jusque là n'était pas expressément réglée par la loi sur les funérailles et sépultures, l'inscription dans les registres constituant désormais le premier critère objectif suivant lequel ces frais seraient assumés par une commune, le lieu du décès n'intervenant que par défaut. Quant au choix d'apporter une définition de la personne indigente par référence à la loi du 26 mai 2002 sur le Droit à l'Intégration sociale, elle estimait que même si celle-ci peut ne pas être la seule, cette approche constituait néanmoins un premier moyen de combler le vide juridique actuel. Sur un plan global, elle insistait sur le caractère indispensable d'un accord de coopération entre Régions pour assurer la cohérence de la matière, observant que la conclusion d'un tel accord serait facilitée par la convergence des législations.

L'Association n'ajoutait qu'un bémol, le fait que le justificatif aille au-delà du texte de l'amendement proposé pour définir plus avant la notion de frais funéraires, estimant que les communes doivent conserver leur entier pouvoir de décision quant à l'étendue de leur intervention au-delà de ce qui est visé dans le texte même.

L'Association s'est réjouie de ce qu'en date du 7 avril, la Commission ait intégralement fait siennes ses remarques.



Le 15 décembre, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt validant la possibilité pour les communes de **taxer les antennes, mâts et pylônes gsm** et apportant une réponse à l'interminable contentieux opposant depuis des années les communes aux opérateurs de téléphonie mobile. Ces derniers invoquaient systématiquement les articles 97 et 98 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en vertu desquels ils seraient exonérés des taxes communales relatives aux antennes, mâts et pylônes de téléphonie mobile.

Alors que la jurisprudence récente du Conseil d'Etat semble favorable aux taxes communales, le juge judiciaire suivait constamment l'argumentation des opérateurs. Face à cette situation controversée, une proposition de loi avait été déposée. Dans l'avis y afférent, la Section de législation du Conseil d'Etat avait préconisé l'adoption d'une loi interprétative qui validerait les taxes communales.

Suite à une ultime condamnation d'une commune, Flexhe-le-Haut-Clocher, la Cour d'appel de Liège, saisie de l'affaire, a posé une question préjudicielle à la Cour constitutionnelle afin de savoir dans quelle mesure la loi de 1991 interprétée comme interdisant les taxes communales en matière d'antennes ne violerait pas l'autonomie communale pourtant prévue à la Constitution.

La Cour n'annule pas les articles litigieux de la loi de 1991, mais confirme qu'ils ne peuvent pas être considérés comme interdisant aux communes de lever des taxes sur les activités des opérateurs qui se matérialisent sur le territoire de la commune par la présence de pylônes, mâts ou antennes affectés à cette activité.

Dans le passé, notre Association avait déjà saisi le Gouvernement et le Parlement fédéraux de cette problématique. A l'annonce de cette jurisprudence de la Cour, soucieuse d'exploiter au mieux les conclusions de cet arrêt, a réuni un groupe d'experts communaux pour mettre au point un modèle de règlement-taxe qui minimise les risques de recours.



On se rappelle que pour faciliter l'ouverture du marché de l'énergie en Belgique, les communes avaient été incitées à jouer un rôle actif dans la séparation des activités de production, vente d'énergie, et gestion de réseaux, dite aussi « unbundling ». Ces mêmes communes ont été amenées à prendre des responsabilités dans la gestion opérationnelle des réseaux de distribution dans l'ex-secteur mixte, avec notamment la création de Sibelga-BNO. En l'absence d'acteur public fédéral ou d'investisseurs privés candidats, elles ont été poussées à racheter progressivement les participations d'Electrabel dans les activités de transport et de distribution et ce, à un prix fixé en fonction des méthodes de valorisation et de régulation fixée par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz, la CREG, elle-même.

La CREG entendait diminuer les *coûts de l'énergie* en régulant drastiquement les gestionnaires de réseaux de distribution, faute d'avoir eu le courage de s'attaquer aux producteurs et fournisseurs. Cette régulation passerait par une diminution de la rémunération des capitaux investis par les communes dans ces réseaux, tandis que les dividendes, déjà réduits par la libéralisation de l'énergie, baisseraient, par une réduction des tarifs, à un niveau symbolique.

En outre, cette nouvelle méthodologie aurait des effets rétroactifs sur les conditions tarifaires déjà fixées pour la période 2009-2012, ce qui est inacceptable, et sur les tarifs pour la période 2013-2017, ce qui l'est plus encore dans la mesure où le régulateur régional Brugel héritera de la compétence de la CREG en 2014, quand sa régionalisation sera effective.

L'Association avait, avec ses consœurs flamande et wallonne, manifesté sa désapprobation vis-à-vis des projets de la CREG auprès du Formateur, du Premier Ministre et des Ministres concernés. Il faut croire que cette pression s'est révélée payante puisque dans l'intervalle ces projets ont pu être gelés et donné le temps de réfléchir, avec le gouvernement, à un compromis à tout le moins plus acceptable par les communes.



Notre Association s'était adressée à la Région de Bruxelles-Capitale pour demander qu'à l'instar de la Région wallonne, celle-ci intervienne pour compenser la perte partielle du dividende du *Holding communal*, arguant que les communes avaient été invitées à participer via celui-ci à l'augmentation du capital de Dexia, certaines s'endettant même pour ce faire.

Dans ce cadre, le sauvetage du Holding apparaissait indispensable et l'Association demandait à l'Etat fédéral et aux Régions de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la participation en capital des communes dans Dexia via le Holding. Elle estimait alors que si rien n'était fait, les pertes subies et à venir pour les seules communes bruxelloises dépasseraient les 120 millions d'euros, chiffre aujourd'hui largement enfoncé par la perte de la participation indirecte dans Dexia, qui sera totale à la dissolution programmée du Holding.

Depuis, nous avons appris la décision de la Région de neutraliser dans les engagements des plans d'assainissement des communes les pertes encourues du fait de la non perception des dividendes du Holding, et de ristourner aux communes les intérêts engrangés par la Région du fait de la garantie accordée au Holding. Nonobstant le fait que la Région ait elle-même perdu ses billes du fait de l'exercice de cette garantie, un montant de 26,1 millions a, en date du 24 novembre, été dégagé à cette fin pour 2011 ; l'opération semble hélas difficilement reproductible.

Ces développements démontrent que les actions doivent souvent s'étendre sur plusieurs années et que les démarches entamées ne peuvent pas forcément être évaluées immédiatement. Il ne suffit donc pas, pour défendre les intérêts des communes, de réagir au coup par coup à des

sollicitations d'urgence, mais d'adopter aussi une attitude proactive. C'est là tout particulièrement le sens des actions de l'Association telles que citées plus haut, pour suivre le mémorandum des revendications communales, tant aux niveaux fédéral que régional et communautaire, la problématique de la répartition optimale des tâches entre communes et Région, la réforme des normes touchant au financement des zones de police ou encore l'application des normes SEC95 dans le cadre du pacte de stabilité.

Un positionnement fédéral, européen et mondial

Une autre conclusion à tirer est que les actions menées en commun sont manifestement plus efficaces que celles conduites indépendamment, a fortiori si elles se contredisent.

C'est à ce titre qu'il nous faut souligner l'accession de l'Association, en date du 30 juin, à la présidence fédérale de l'*Union des Villes et Communes belges*, et ce pour deux années, au terme desquelles le relais sera passé à son association sœur flamande. Ce mandat entraîne la prise en charge du fonctionnement des organes de l'Union des Villes et Communes belges, mais aussi de la coordination des actions politiques des trois associations régionales qui la composent. La présidence fédérale est prise en charge par le Président de l'Association, et le secrétariat fédéral, par son Directeur. Cette position offre le moyen mais confère aussi la responsabilité particulière de démontrer que le fonctionnement de cette structure et la concertation fédérale demeurent des outils efficaces pour faire aboutir les revendications des associations régionales.

L'international, enfin, constitue une dimension dans laquelle le niveau politique est plus directement engagé. Il l'est d'abord dans les instances du *Conseil des Communes et Régions d'Europe* qui constitue la coupole européenne des associations de communes et régions. Le CCRE est présent dans 40 pays, dont le nôtre, et mène auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe une action de développement institutionnel en faveur des pouvoirs locaux et régionaux, défendant notamment les valeurs de l'autonomie et de la démocratie locales.

Le CCRE clôturait cette année à Bruxelles son 60^{ème} anniversaire et ce fait n'était pas le fruit du hasard : il a en effet été fondé le 28 janvier 1951 à Genève, mais a dès l'origine été porté par des communes belges. Le fait qu'en 1913 la Belgique avait abrité la fondation de l'Union internationale des Villes témoigne aussi de la tradition internationaliste de nos pouvoirs locaux.

Exerçant la présidence fédérale, notre Association s'est retrouvée en première ligne pour l'organisation de ce 60^{ème} anniversaire, qui s'est déroulé à Bruxelles les 12 et 13 décembre. Dans ce travail, elle a pu s'appuyer sur un partenariat étroit avec ses associations-sœurs et le CCRE, ainsi que sur une aide financière reçue de Dexia Banque Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le premier moment fort de ce 60^{ème} anniversaire a été un débat public sur la gouvernance européenne et la participation des pouvoirs locaux à celle-ci, un enjeu dont l'importance en ces temps de crise n'a échappé à personne ; un temps d'échange a été organisé avec, entre autres, le Président de la Commission Monsieur José Manuel Barroso et la Présidente du Comité des Régions, Madame Mercedes Bresso. La rencontre s'est déroulée à bureaux fermés, les quelque 500 sièges disponibles au bâtiment Charlemagne ayant été réservés, les Bruxellois n'étant pas de reste.

En ce temps de crise de l'Europe, les pouvoirs locaux avaient un triple message à faire passer : d'abord, que les pouvoirs locaux n'ont pas à subir pas le plus ou le tout du poids de la crise, mais qu'ils sont au contraire un des meilleurs leviers de la relance : impact élevé sur les investissements et l'emploi, impact limité en terme d'endettement, ensuite qu'ils soient reconnus comme partenaires à part entière de la gouvernance européenne, que réformer la gouvernance économique de l'Union sans y associer les territoires est voué à l'échec, qu'enfin, par leur proximité à la population, les pouvoirs locaux et régionaux sont le trait d'union indispensable à la refondation de l'Europe comme Europe du citoyen.

Notre Association n'a pas seulement été active sur les volets relationnels et logistiques qu'un évènement d'une telle envergure supposait, notamment pour l'organisation du Comité directeur du CCRE et du volet social de la rencontre, elle est intervenue au cœur même des débats.

Le second temps fort a été celui d'une discussion en panel des présidents de nos trois associations de pouvoirs locaux, sous la présidence d'Annemarie Jorritsma, ex-ministre de l'Intérieur des Pays-Bas. Abordant les expériences belges en matière de gouvernance, notre Association avait choisi d'y traiter de la simplification administrative, son Président Marc Cools dressant un état des lieux de la situation institutionnelle propre à Bruxelles, tout en traçant des pistes pour en dépasser les complexités.

Enfin, notre Association n'est pas peu fière que ce soit à Bruxelles qu'ait abouti l'accord fixant les lignes d'avenir du CCRE. Celui-ci est en effet depuis longtemps traversé par un débat interne entre tenants du tout au lobbying vis-à-vis de la Commission, dans le cadre des politiques européennes, et les partisans de développer surtout les échanges entre membres, en particulier dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance. Le compromis arraché à Bruxelles établit l'absence de priorité d'une activité sur l'autre, mais postule au contraire un équilibre et une complémentarité entre ces deux pôles. Le texte fixe le cadre d'une réorganisation des activités du CCRE qui sera source autant d'économies que de visibilité et d'impact. En amont de la réunion de Bruxelles, notre Association s'était vivement impliquée pour poser les bases d'un tel compromis.

A noter aussi que notre Association est également présente dans les instances de *Cités et Gouvernements locaux unis*, la coupole mondiale des associations de pouvoirs locaux dans laquelle s'inscrit le CCRE, au niveau du Conseil mondial et de son Bureau exécutif.

Cet engagement ne serait pas complet si l'on n'y mentionnait pas l'engagement de l'Association dans le travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, assemblée politique paneuropéenne composée de 636 élus – conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région – représentant plus de 200.000 collectivités de 47 pays européens membres du *Conseil de l'Europe*.

Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Le Congrès encourage les processus de décentralisation et de régionalisation ainsi que la coopération transfrontalière entre les villes et les régions et veille en particulier à l'application des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

Il effectue régulièrement des missions de monitoring dans chaque pays membre pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. A la suite de ces missions, le Congrès présente ses conclusions dans des rapports de suivi et adopte des recommandations que les gouvernements sont tenus de respecter, ainsi que des résolutions en vue d'améliorer la gouvernance des collectivités.

Le Congrès avait effectué en 2010 une première mission d'évaluation de la situation de la démocratie locale et régionale en Autriche depuis la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale par ce pays en 1987. Le rapport établi au terme de la mission, assorti d'une recommandation, a été adopté le 24 mars lors de la 20e session du Congrès à Strasbourg.

Les co-rapporteurs Irène Loizidou et Marc Cools se sont déclarés satisfaits de la situation de la démocratie locale dans son ensemble et du fait que les collectivités locales autrichiennes reçoivent leurs compétences de la Fédération et/ou des Länder, selon un système est globalement conforme aux normes énoncées dans la Charte européenne de l'autonomie locale. Ils ont aussi relevé le caractère coopératif spécifique du système fédéral autrichien, axé sur le consensus : ce « fédéralisme coopératif », bien que le plus souvent informel, est très développé et s'avère efficace.

Les rapporteurs ont été moins satisfaits pour ce qui est de la restructuration du système fédéral autrichien envisagée de longue date. Le Congrès a jugé préoccupante l'étroite surveillance dont continuent de faire l'objet les autorités locales de la part des autorités fédérales, notamment en ce qui concerne l'autonomie administrative et fiscale. « L'autonomie fiscale des communes et des Länder autrichiens est trop limitée pour permettre une véritable liberté de décision. Les communes ne disposent quasiment d'aucune latitude en ce qui concerne les impôts locaux et la part des recettes fiscales propres dans les recettes budgétaires est relativement faible», selon Marc Cools.

Pour améliorer la situation, le Congrès demande donc au gouvernement autrichien d'engager une réforme institutionnelle générale du système fédéral, clarifiant les compétences et renforçant en particulier la position des autorités locales au plan financier. Dans la pratique, ceci devrait se traduire par l'obligation juridique de consulter l'Association des villes autrichiennes et l'Association des communes autrichiennes durant la procédure de négociation préalable à l'élaboration de la loi de péréquation financière. En ce qui concerne la situation des maires, le Congrès propose d'améliorer leur protection sociale, notamment leurs régimes de pension et de chômage.

A noter que, depuis, des améliorations portant sur ce point ont été mises en œuvre ; on en attend autant de la procédure de monitoring de la démocratie locale en Belgique, annoncée pour 2013.

A noter aussi que sous l'impulsion de Karl-Heinz Lambertz, Ministre-Président de la Communauté germanophone et président de la délégation belge au Congrès, cette dernière se réunit régulièrement au siège de l'Association, qui en assure le secrétariat. L'objectif de ces rencontres est aussi d'établir des contacts systématiques avec les autres instances du Conseil de l'Europe, pour plus de cohérence et de synergies. En 2011, la délégation a ainsi rencontré les délégations belges au Comité pour la démocratie locale et régionale et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La représentation des pouvoirs locaux

L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au cours de l'année 2011, il a été demandé à l'Association d'assurer de nouvelles représentations : après tri de celles devenues obsolètes, ces représentations ont encore augmenté pour porter à plus de 130 le nombre des instances au sein desquelles l'Association représente les pouvoirs locaux. Au 31 décembre, la situation se présentait comme suit.

Au niveau régional ou bicommunautaire

- Ecole Régionale d'Administration Publique : Assemblée générale – Conseil d'administration – Collège scientifique – Commission « Communes » – Commission « CPAS »
- Commission Régionale de Développement
- Commission régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Comité d'accompagnement Dimanche sans voiture – groupe de contact police – groupe de travail dérogations – groupe de travail communication
- Comité d'accompagnement en vue de l'approbation des Plans communaux de mobilité
- Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale – Plate-forme policière sécurité routière
- Conseil de l'Environnement
- Bruxelles Mobilité : Chantiers en voirie : groupes de travail Ordonnance du 05.03.1998 – Programme et conventions IRISCOM – Code de bonnes pratiques – Comité de gestion « Villo » – Gestion des vélos volés

- Conseil consultatif du Logement
- ADT: Comité de suivi de l'atlas des quartiers
- ACTIRIS: Pacte territorial pour l'Emploi – Commission plénière – groupe transversal – commission technique de la politique de la diversité – Comité d'accompagnement
- Plateforme de concertation pour l'Economie sociale,
- Commission Consultative pour la Formation, l'Emploi et l'Enseignement – Services aux Personnes âgées, Services à la Famille, Services de l'Action sociale,
- Bruxelles Environnement : Gestion du bruit – Comités du bruit – comités d'accompagnement bruits de voisinage et bruit routier urbain – Conseil des usagers de l'Electricité et du Gaz
- Forum du développement durable: Comité d'accompagnement
- Agenda 21 local: Comité d'accompagnement
- Eco-Iris : réunion des stakeholders
- Facilitateur en urbanisme : comité d'accompagnement
- Commission Communautaire Commune: Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes, Observatoire de la santé et du social
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale: Relations extérieures – Cordirelex
- Comité C : Groupe technique « Réforme de la Charte sociale »
- Commission régionale pour la nouvelle comptabilité communale
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale: Comité technique régional de la statistique (CTRS)
- Comité d'accompagnement pour l'élaboration du plan régional de Stationnement
- Task Force Directive Services
- Groupe de travail et d'information « marchés publics » – collaboration intercommunale (GTI-MP-Bxl)
- Projet de collaboration intercommunale – Groupe de travail Subventions

Au niveau communautaire

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces: Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap: Raad van bestuur – Overlegcomité
- Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse
- Vlaamse Gemeenschapscommissie: advieswerkgroep "Opleiding tot Werken"
- Burger, Bestuur en Beleid: Redactiecomité
- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Communauté française Wallonie-Bruxelles: Conseil général des Politiques culturelles – Observatoire de la Politique culturelle – Commission des Centres culturels
- Communauté française Wallonie-Bruxelles, Office de la Naissance et de l'Enfance – Commission d'avis sur les Centres de Vacances – Commission d'agrément Accueil Temps libre – Unité de concertation sur la promotion de la santé cardiovasculaire
- Unité de concertation sur la promotion de la santé vasculaire au niveau local

Au niveau fédéral

- Union des Villes et Communes belges: Assemblée générale – Conseil d'Administration – Conseil de direction – Comité fédéral des CPAS
- ONSS-APL: Comité de gestion – Comités techniques "Pensions" et "Service social collectif" – Groupe de travail pensions
- Association du Logement Social: Conseil d'administration
- SPF Intérieur: Réforme de la Police – Conseil Consultatif des Bourgmestres – Administration renforcée
- Premier Ministre: Commission des Pensions de la police intégrée – Commission des marchés publics
- SPF Finances: Conseil supérieur des Finances
- SPF Mobilité et Transports: Commission fédérale pour la Sécurité routière

- Registre National: Comité des utilisateurs
- SNCB: Comité consultatif des usagers
- Centre de Recherches routières: Gestion de la distribution en milieu urbain
- Groupe de contact Dexia – Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias – Union des Villes et Communes belges
- Inforum: Assemblée des membres
- Institut des élites du travail: personnel provincial et communal
- SPF Personnel et Organisation: Commission nationale mixte – Entraves à la Société de l'Information
- DGCD: Comité d'accompagnement CIC
- SPF Justice: Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs – Commission paritaire
- SPF Santé publique: Groupe de travail "Politique de prévention de l'infection en MR/MRS" – Sécurité du consommateur
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie: Sécurité des plaines de jeux – Plateforme du marché « Bruxelles–Capitale »
- Agence pour la Simplification administrative : projet Télémarc – groupe de travail « BestAddress », modernisation et informatisation de l'état civil – groupe de travail
- Commission nationale pour les droits de l'enfant
- INAMI: Commission permanente – Comité du service de contrôle médical
- Comité de l'assurance soins de santé
- Conseil national des établissements hospitaliers
- Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale
- SPP Intégration sociale: Concertation Communes (Politique des grandes villes) – Concertation CPAS
- Plan d'Action national d'Inclusion sociale (PANincl)
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (section CPAS)
- Asbl Fonds social Chauffage
- Fedasil: Table ronde accueil (TRAC)
- Banque carrefour de la Sécurité sociale: Comité d'accompagnement
- Conseil fédéral pour l'Economie plurielle, Maribel
- SPF Intérieur : Comité de négociation de la Police intégrée
- Comité d'accompagnement de la recherche – action « L'utilisation de l'outil RAI/MRS »

Au niveau international

- ICLEI : Informed Cities, projet PRIMUS
- Conseil de l'Europe: Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – Chambre des pouvoirs locaux – Forum statutaire, commission de suivi
- Conseil des Communes et Régions d'Europe: Etats généraux – Comité directeur – Secrétaires généraux, Plateformes « Développement territorial et local durable » et « Gouvernements locaux & régionaux en leur qualité d'employeurs & de prestataires de services » – Focus groupe « Gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs » et « Coopération internationale et partenariat » – Commission "Gouvernance et citoyenneté" – Commission permanente « Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale », Observatoire de la « Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » et de l' « Impact de la crise sur les collectivités locales et régionales et décentralisation »
- Comité Permanent pour le Partenariat euro-méditerranéen des Pouvoirs locaux et des Régions (COPPEM)
- Cités Unies France (CUF): groupe pays Bénin – Burkina Faso – Sénégal – Maroc
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU): Bureau exécutif – Assemblée mondiale, Comités Décentralisation et Autonomie locale – Egalité des genres – Interrégionale Méditerranée – Capacity and Institution Building

II. L'Association et ses services

Au 31 décembre 2011, l'équipe des collaborateurs de l'Association se présentait comme suit. A noter que deux des collaborateurs cités, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

L'équipe

Direction



Marc THOULEN

Directeur de l'Association
Secrétaire des organes de
gestion

Gestion administrative
Politique européenne

Service d'études et chargés de mission



Hildegard SCHMIDT

Responsable du
service juridique

Organes communaux,
Personnel et mandataires,
Police (organisation), Vie
privée, Emploi des langues
Marchés publics, Police
administrative, Patrimoine,
Energie, Responsabilité
pénale et civile, Contrats
Aménagement du territoire,
Urbanisme, Environnement,
Logement, Voirie



Christiaan VAN SUMERE

Conseiller, démissionnaire



Olivier EVRARD

Conseiller



Boryana RUSLANOVA
NIKOLOVA

Conseillère

Tutelle, Etat civil, Fiscalité,
Funérailles et sépultures,
Gestion indirecte



Robert PETIT

Conseiller

Finances, Emploi



Etienne van den HOVE

Conseiller

Base de données subsides



Erik CAELEN

Conseiller, en détachement

Mobilité



Barbara DECUPERE

Conseillère

Mobilité

	Jean-Michel RENIERS	Conseiller	Mobilité Coopération internationale
	Frank WILLEMANS	Conseiller	Coopération internationale
	Philippe MERTENS	Conseiller	Développement durable

Section CPAS

	Christine DEKONINCK	Secrétaire de la Section	Organes des CPAS, Aide sociale, Droit à l'intégration sociale
	Nathalie STERCKX	Conseillère	Compétence territoriale, Droit à l'intégration sociale, Etrangers
	Jean-Marc ROMBEAUX	Conseiller	Grand-âge
	Christian LEJOUR	Conseiller	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
	Jean-Luc BIENFET	Conseiller	Insertion socioprofessionnelle Méthodologie du travail social

Services généraux

	Philippe DELVAUX	Responsable de l'information	Trait d'Union Lettre d'information électronique
	Juliette LENDERS	Responsable de la documentation	Documentation Aide aux publications
	Céline LECOCQ	Documentaliste – Webmaster	Documentation Aide aux publications Site web

	Liesbeth VANKELECOM	Traductrice	
	Chantal MATTHYS	Secrétaire de direction, responsable du secrétariat	
	Patricia DE KINNE	Secrétaire	
	Michaël MUNOZ	Secrétaire	
	Latifa HAZIM	Secrétariat de la Section CPAS	
	Alain VEYS	Secrétariat des Affaires politiques	
	Noëlle VOETS	Comptable	Comptabilité Personnel

Le service d'études



Le service des *questions-réponses* est probablement le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement nombreuses, bien que malaisées à chiffrer, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique.

L'Association met en effet directement son service d'études à la disposition de ses membres. Celui-ci répond ainsi journalièrement à de nombreuses questions sur les matières les plus diverses, auxquelles communes et CPAS sont confrontées. Les conseillers couvrent la plupart des matières, le solde étant sous-traité si nécessaire, sans se départir toutefois d'un engagement de bonne fin.

La nature du service rendu reste essentiellement d'ordre juridique et économique, mais la diversification des approches se poursuit, et s'étend désormais aux problèmes de mobilité, comme on le verra dans une section ultérieure.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le service d'études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. Voici le compte-rendu de ses principales activités au cours de l'année 2011.

Séances d'information, groupes de travail, séminaires et colloques

Soucieuse de renforcer durablement les capacités de gestion des pouvoirs locaux, l'Association a toujours été très attentive à la formation des responsables dans les communes et les CPAS.

L'action de l'Association s'articule avec celle de l'Ecole Régionale d'Administration Publique, où elle intervient tant financièrement qu'aux divers niveaux de la gestion. De temps en temps, elle co-organise avec l'ERAP certaines activités ou prête également main-forte aux formations que celle-ci organise pour les fonctionnaires.

L'Association organise par ailleurs traditionnellement des sessions de formation plus courtes, généralement plus spécialisées, qui s'adressent autant aux mandataires qu'aux fonctionnaires. Il s'agit aussi bien d'introduire des législations nouvelles, que d'échanger des bonnes pratiques et des informations dans des matières complexes à gérer.



En 2011, le service d'études a organisé ou co-organisé les *sessions d'information et de formation* suivantes :

- 4 mai : colloque « Grades légaux et gestion des compétences » organisé par la Fédération des secrétaires, en tant qu'orateur,
- 11 - 13 mai : séminaire résidentiel « La violence dans les relations agents administratifs - citoyens usagers ? », sur la violence dans les administrations locales, organisé par l'ERAP, en tant qu'orateur,
- 28 juin : « Responsabilité civile et assurances », matinée d'information co-organisée avec Ethias,
- 29 septembre : forum des décideurs communaux « Les Normes SEC95 : une opportunité pour les Partenariats Privé-Public ? » co-organisé avec Dexia,
- le 20 octobre: colloque « Centralisation- Marchés Conjointes - Centrales d'achats » organisé par le GTI Marchés Public Bruxelles, en tant qu'orateur,
- 2 décembre : forum des décideurs communaux « Les communes face à l'essor démographique » co-organisé avec Dexia.

En 2011, il a aussi participé ou animé les groupes de travail ad hoc suivants :

- en janvier: groupe de travail « Gestion de crise après Ghislenghien », comité d'accompagnement organisé par le Centre de crise,
- en mars: groupe de travail "Communication entre police fédérale, police locale, SPF Intérieur et SPF Justice",
- à partir du mois d'avril : groupe de travail relatif à la Modernisation et à l'Informatisation de l'Etat civil (projet géré par l'Agence pour la Simplification Administrative),
- à partir du mois de juin : comité d'accompagnement du projet « Facilitateur en urbanisme »,
- de mai à juin : ateliers du Code du logement,
- d'avril à octobre : ateliers participatifs du Plan régional de développement durable,
- à partir de novembre : groupe de travail juridique relatif à la problématique des taxes communales sur les antennes de téléphonie mobile, à l'initiative de l'Association,
- à partir du mois de décembre : groupe de travail sur la gestion des vélos trouvés en voirie,
- en décembre: groupe de travail sur les prescrits urbanistiques avec le Centre Urbain, sous l'égide du Cabinet du Secrétaire de l'Etat chargé de l'urbanisme,
- toute l'année: comité technique « Pensions » de l'ONSSAPL sur la réforme de la législation relative au financement des pensions des agents des pouvoirs locaux,
- toute l'année : groupe technique « Réforme de la Charte Sociale » organisé par le Cabinet du Ministre-Président Picqué avec le Comité C,
- toute l'année : groupe de travail intercommunal "Marchés publics - Bruxelles".

Afin d'optimiser le suivi des dossiers, le service entretient également des échanges réguliers avec le cabinet du Ministre-Président de la Région : ont en particulier été suivis la politique des grandes villes, l'application des normes SEC95, la réforme des pensions, le financement de la police, le Holding communal et la Charte sociale.

Le service d'études a également participé au jury du prix belge « Sécurité et prévention de la criminalité » avec le SPF Intérieur.

Appui à l'action politique

Le service d'étude est aussi, à la demande, le conseil des organes de l'Association, dont il prépare le travail politique en établissant le diagnostic de situations existantes, en analysant des dispositions nouvelles en projet et en formulant des propositions d'amélioration. Il assure aussi, en collaboration avec le service documentation et en complément du travail des organes de gestion, un service de veille législative.

En 2011, le service d'études s'est associé à la plupart des démarches politiques menées par les organes de gestion, soit que son intervention ait été sollicitée pour mener l'analyse ou préparer une démarche sur un point particulier, soit qu'il ait d'initiative averti les organes de gestion de l'existence d'un problème justifiant d'un examen ou d'une intervention. Un travail dont l'utilité mais aussi la charge ne doivent pas être négligées est la consultation des communes dans le cadre de réunions de travail et d'enquêtes. En 2011, ces activités de veille et de soutien ont porté plus particulièrement sur les dossiers suivants :

- la gestion des sols pollués,
- le bruit des chantiers,
- le code du logement (logements inoccupés, attribution des logements communaux,...),
- les funérailles et sépultures (conservation des cendres, respect des dernières volontés du défunt, frais funéraires des personnes indigentes),
- la taxation des antennes, mâts et pylônes de téléphonie mobile,
- l'implémentation des données biométriques dans les passeports belges,
- participation au projet de modernisation et d'informatisation de l'état civil,
- le statut pénal du mandataire local,
- une solution négociée pour la prime Copernic,
- les tarifs de la CREG et les revenus des communes,
- la révision du régime des pensions pour les agents statutaires,
- la comptabilité communale et les normes SEC95,
- la diversité au sein de la fonction publique,
- le Holding communal,
- les pouvoirs locaux dans le cadre du pacte de stabilité.

Publications

En matière de publications, l'apport du service d'études tient en premier lieu à la réfection, sous l'égide du service de documentation, de « La nouvelle loi communale », ouvrage édité par l'Association. Dorénavant cette édition est annotée non seulement par des textes règlementaires mais aussi par la jurisprudence.

En outre, le service d'études a rédigé, sous le nom de « manuel pratique des bourgmestres et échevins », un ouvrage à leur intention qui se présente sous forme de fiches pratiques répondant aux questions juridiques telles qu'elles se posent aux mandataires exécutifs communaux. Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre les conseillers du service d'études et les services de l'Association, sous la coordination du service communication.

En 2011, le service d'études a largement contribué aux analyses parues dans la revue « Trait d'Union » et sur le site internet de l'Association. Citons à cet égard :

- Philippe DELVAUX et Boryana NIKOLOVA : Congo: Etat d'urgence sur l'état civil,

- Olivier EVRARD : Réhabiliter les étages vides au-dessus des commerces,
- Olivier EVRARD : La notion de « logement suffisant » clarifiée,
- Olivier EVRARD : Les terrasses HORECA en voirie – Quelles contraintes urbanistiques ?,
- Boryana NIKOLOVA et Olivier EVRARD : Travaux en voirie : Qui supporte les coûts ?,
- Boryana NIKOLOVA : Extension des possibilités en matière de funérailles,
- Boryana NIKOLOVA : Redevances sur le stationnement: concessions maintenues mais limitées,
- Robert PETIT : Finances communales : où vont les CPAS ?
- Hildegard SCHMIDT : Prime de fin d'année et titres-repas: conséquences d'une conversion,
- Hildegard SCHMIDT : Gestion des compétences et salaire des grades légaux: vers une rémunération variable ?,
- Hildegard SCHMIDT : Communes : responsabilité civile et assurances,
- Hildegard SCHMIDT : Devoir de discrétion ou secret professionnel pour les mandataires ?,

ainsi que

- Boryana NIKOLOVA et Olivier EVRARD , Sanction administrative en cas de logement inoccupé – Commentaire sous arrêt (C.C., 29.07.2010, n° 91/2010), in : Revue de droit communal, éd. Kluwer, 2011/1, p. 23
- Marc THOULEN, Aides aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale, in Environnement : Taxes et Subsidés 2011, éd. Kluwer, pp. 256-281

Le service d'études assure aussi la maintenance de la « Nouvelle loi communale » et du « manuel pratique des bourgmestres et échevins », sous la coordination des services documentation, information et publications. Par ailleurs, le service d'études et la cellule mobilité ont réalisé en commun une étude sur le statut des trottoirs à Bruxelles, dont il sera question à la section suivante.

La cellule mobilité



Le réseau des conseillers en mobilité

Au vu du succès rencontré les années précédentes, l'Association a organisé à nouveau un programme complet de formations continuées de manière à répondre aux besoins exprimés. Ces formations se déroulent selon le même principe que la formation de base des conseillers en mobilité et comprennent des éléments méthodologiques, des présentations techniques et des exemples concrets. Elles se font le plus souvent sur une journée ou une demi-journée, soit à l'Association, soit à Bruxelles-Mobilité.

- Formation « Code de la route » : le module de formation en français a été donné les 22 novembre et 1^{er} décembre et regroupait 34 personnes : une liste d'attente a d'ores et déjà été établie pour le module de 2012. Le module en néerlandais a eu lieu les 27 novembre et 7 décembre, 26 personnes y participaient.
- Formation « Code du gestionnaire » : le 11 octobre, une formation, à laquelle 38 personnes participaient, a été organisée en français. La formation en néerlandais, regroupant 28 participants, s'est tenue le 13 octobre.
- Formation «Code de la route pour les cyclistes » : la session en français a eu lieu le 25 octobre pour 36 participants : une liste d'attente a d'ores et déjà été établie pour le module de 2012. La session en néerlandais s'est tenue le 16 novembre, regroupant 26 personnes.

Depuis 3 ans maintenant, s'organise une rencontre annuelle des conseillers en mobilité wallons et bruxellois afin de développer et d'entretenir les liens et contacts. En 2011, cette rencontre a eu lieu à Namur le 23 septembre, et l'Association y était. Après un tour d'horizon des services

wallons chargés de la mobilité, un circuit de visite dans le centre de Namur a permis de découvrir les aménagements réalisés, et notamment sa toute nouvelle zone de rencontre.

Le groupe de travail relatif aux « règlements complémentaires » s'est encore réuni à plusieurs reprises en 2011. Il s'agit de sessions d'information et de formation concernant le placement de la signalisation, suivant notamment les recommandations des Etats Généraux de la Sécurité Routière. En date du 31 janvier, la réunion a porté sur la signalisation temporaire, le stationnement hors emplacements délimités, la signalisation d'un dispositif surélevé dans une zone 30 et la dimension minimale des signaux routiers. Le 28 avril, elle a concerné la matérialisation de l'interdiction de stationnement pour les véhicules de plus de 3,3 tonnes, la limitation de vitesse et la différence entre les signaux F99 et D10. Enfin, celle du 22 septembre a porté sur la signalisation des aires de livraisons dépenalisées.

Calqué sur le canevas utilisé en 2010, la cellule mobilité a réalisé l'agenda mensuel des formations organisées par les acteurs de la mobilité bruxelloise (en réseau et hors réseau). Sur plus de 70 pages sont donc reprises les formations Think Tram Bus, CEM, GRT Namur, VSV, CIEM, IBSR, Bruxelles Mobilité et l'Association. Cet agenda est envoyé électroniquement à plus de 1.200 personnes. Outre cet agenda, un calendrier mentionne de manière succincte les informations et est également envoyé mensuellement par e-mail.



Le Moniteur de la Mobilité est une revue trimestrielle présentant, dans les deux langues, l'information sur l'actualité "mobilité", différentes initiatives prises dans ce domaine en Région bruxelloise, en Belgique et à l'étranger, la réglementation et ses éventuelles modifications :

- le numéro 30, paru en janvier, traitait de la mobilité durable et de sécurité routière avec notamment le bilan 2010 des PDS, l'action « à l'école/au travail sans voiture », l'opération cartable, la sécurité à vélo,.. . D'autres articles ont passé en revue les aspects législatifs relatifs au stationnement dépenalisé, au code de la route et au code du gestionnaire ;
- le numéro 31, édition été, abordait, entre autres, le plan régional piéton, Velocity, le projet Toolbox censé réduire le trafic de transit dans les voiries communales ainsi que divers articles relatifs à la sécurité routière ;
- le numéro 32, paru en novembre, traitait spécifiquement de mobilité scolaire, passant en revue des bonnes pratiques bruxelloises, wallonnes et flamandes, et faisant un tour d'horizon des bonnes pratiques étrangères disponibles sur le Web.

Le service d'étude de l'Association a poursuivi un travail de recherche à caractère juridique relatif aux régimes de propriété des trottoirs, démarré en 2010. Celui-ci, commandité par Bruxelles Mobilité, s'insérait dans le cadre de l'étude en cours « Plan piéton », dans le but de proposer un régime plus favorable aux piétons. Cette étude comportait deux volets :

- le régime de responsabilité,
- la possibilité d'établir des taxes ou redevances, à l'occasion de travaux.

Le travail de 2011 visait à compléter cette étude par certains travaux complémentaires. Les axes de travail ont mis au point par des réunions tenues entre le service d'étude et Bruxelles Mobilité, et un premier draft était prêt pour la fin de l'année ; le document sera finalisé et traduit en fonction des commentaires de l'Administration.

Sensibilisation, information, conseil

En 2011, la cellule mobilité de l'Association a poursuivi au cours du 1er semestre, le travail entamé l'année précédente pour préparer les nouveaux **Etats Généraux de la Sécurité Routière** en

Région de Bruxelles-Capitale. A l'instar du Fédéral, la Région souhaitait redéfinir un programme d'actions, à l'horizon 2020 cette fois, pour réduire une nouvelle fois le nombre des victimes.

En collaboration avec le Cabinet du Secrétaire d'Etat Bruno De Lille, Bruxelles Mobilité et l'IBSR, l'Association a contribué de manière importante à la réalisation de ce projet. Elle a participé activement à l'élaboration et à la rédaction du document de synthèse reprenant les nouvelles actions à entreprendre en matière de « contrôle – sanction », « infrastructure » et « communication ». Elle a également collaboré à l'organisation de la séance plénière du 3 mai, où ont été présentés le document ainsi que les actions à réaliser dans les années à venir.

Au deuxième semestre, l'Association a repris la finalisation du *Répertoire des acteurs de la sécurité routière* en Région de Bruxelles-Capitale, qui avait dû être interrompu au profit des Etats généraux de la Sécurité routière. La cellule mobilité a vérifié et mis à jour le contenu du répertoire, et recherché les données qui manquaient encore. Plusieurs réunions se sont tenues entre Bruxelles Mobilité et l'Association entre juillet et décembre ; fin d'année, l'ensemble était prêt à être transmis, pour validation par l'Administration.

En matière de sécurité routière et de mobilité scolaire, la cellule a également travaillé sur le développement des rangs scolaires piétons et cyclistes « domicile-école » accompagnés. Plusieurs réunions se sont tenues au Cabinet du Secrétaire d'Etat Bruno De Lille pour en étudier la faisabilité. En parallèle et à la demande de certaines communes, un groupe de travail « rangs vélos-bikepooling » a été créé et une réunion organisée en juin entre les services communaux concernés et l'Administration. Cette réunion a permis de faire ressortir les plus gros freins à l'organisation et surtout à la pérennité de ces rangs ; ses conclusions ont permis au Cabinet de se positionner et de lancer des pistes de solutions, dont certaines devaient se concrétiser courant 2012.

L'Association a également comme en 2010, participé à l'organisation de la *campagne régionale de sécurité routière* s'adressant au grand public : « Pensez aux piétons, vous les verrez mieux », visant la sensibilisation, le contrôle et la répression. Cette campagne s'est déroulée au mois d'octobre et entendait sensibiliser les automobilistes aux dangers encourus par les piétons. L'Association a pris part aux réunions de préparation et procédé aux travaux nécessaires auprès des communes, zones de police et services prévention pour mettre à leur disposition le matériel de la campagne. Elle a aussi pris une part active à son lancement, le 3 octobre à l'ULB.

La cellule mobilité a participé au comité d'accompagnement mis en place par la Région et qui a pour rôle la coordination générale de la *Semaine de la Mobilité* et du « Dimanche sans voiture ». L'Association y assure un rôle de relais bidirectionnel avec les groupes de travail au sein desquels elle est plus particulièrement active, notamment ceux chargés des dérogations et de la sécurité. Elle participe également, au sein de ce comité, à la définition de la stratégie de communication de la campagne, en collaboration avec la firme spécialisée, chargée de la communication : cette année, elle a aussi pris une part plus active à la rédaction de la brochure de la semaine.

Concrètement, elle a assuré l'organisation, l'animation et le secrétariat du groupe "police" les 26 avril et 12 septembre : il s'agit d'harmoniser les procédures relatives aux règlements de police, à la sécurité de l'évènement et à l'octroi des dérogations. Ont notamment été abordés : les parkings, les dérogations pour les véhicules CD, les dates limites s'imposant aux particuliers et aux entreprises, les tunnels et la signalisation, La réunion de débriefing a eu lieu le 11 octobre. La cellule a aussi assuré le dispatching des dérogations vers les zones de police et les Affaires Etrangères.

L'Association a pris en charge l'organisation et le suivi de l'appel à projet « Mon village à la ville », en étroite collaboration avec Bruxelles Mobilité. Cela impliquait la préparation des documents de l'appel, la participation au comité de sélection, le feedback vers les communes, l'organisation d'une réunion de lancement, qui a eu lieu le 7 juin, et d'une réunion de débriefing, le 6 octobre.

Elle a pris également part à un groupe de travail spécifique « commerçants » dans le cadre de la préparation de la journée « Shopping autrement » durant la Semaine de la mobilité. Ce groupe réunit des représentants du Cabinet De Lille, de Bruxelles Mobilité, d'UNIZO et de l'UCM, de la STIB et d'Atrium, et vise à organiser des activités spécifiques : flyers, évènements, ...

Enfin, l'Association a organisé avec Bruxelles Mobilité une réunion de lancement ainsi qu'une réunion plénière d'évaluation avec les intervenants de la Semaine de la Mobilité et du « Dimanche sans voiture », les 7 juin et 14 décembre.

En matière de mobilité durable, et à la demande du Cabinet De Lille et de Bruxelles Mobilité, l'Association a porté les travaux préparatoires d'un nouveau projet dénommé Ciclovía. Entre janvier et juin, elle a organisé plusieurs réunions de travail pour permettre aux communes et aux zones de police pilotes de mieux appréhender le projet. Elle a ensuite accompagné le projet en collaboration avec un consultant, la Ville de Bruxelles et sa zone de police jusqu'à sa concrétisation sous la forme de 2 éditions du Ciclovía, en août et septembre.

Divers

En aval des réunions, forums et formations, l'équipe réalise un travail de conseil et d'assistance en répondant aux questions d'approfondissement posées par les communes et les zones de police.

La cellule mobilité contribue à la représentation de l'Association et des communes dans divers groupes de travail et commissions, telles que la Commission régionale de la Mobilité et la Commission fédérale pour la Sécurité Routière ; elle a également pris part à l'accompagnement des plans communaux de mobilité.

Le forum du développement durable



Depuis 2002, l'Association assure une mission relative au développement durable, dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement. Pour ce faire, elle a développé son activité autour du « forum du développement durable », lequel, en 2011, a concentré ses activités sur les thèmes suivants :

- l'appel à projets « Agenda Iris 21 »,
- le moniteur du développement durable,
- les ateliers développement durable,
- le renouvellement du label éco-dynamique de l'Association,
- la représentation des communes et du Forum.

L'appel à projets « Agenda Iris 21 »

L'appel Agenda Iris 21 propose, pour la cinquième année consécutive, aux communes et aux CPAS un soutien financier et méthodologique, limité, depuis 2009, à la réalisation d'un Agenda 21 local.

Trois types de soutien sont disponibles à cet égard.

1. L'appel Agenda Iris 21 pour les communes qui sont dans une phase de rédaction de leur Agenda 21 local. En 2012, 4 communes et 3 CPAS bénéficieront de cet appel soit un soutien financier de 350.000€, mais en 2011, l'appel n'était pas ouvert à de nouveaux bénéficiaires.
2. Le soutien de transition pour la mise en œuvre d'un plan d'action au cours de la quatrième année, pour les communes et CPAS disposant déjà d'un Agenda 21 local approuvé politiquement. Sept dossiers de candidature ont été déposés. Le jury de sélection a retenu tous les projets ce qui représente également un soutien financier de 175.000 €.

3. Une nouvelle possibilité de subside développement durable sous la forme d'un appel à projets ouvert aux communes et CPAS qui disposent d'un Agenda 21 local et ont bénéficié du soutien de transition. Il a pour objet la mise en œuvre d'actions à dimension environnementale faisant partie du plan d'actions. Le montant maximal est de 15.000 € par dossier, et 8 ont été déposés, ce qui représente un soutien financier potentiel de 120.000 €. L'Association a collaboré avec Bruxelles-Environnement et la Fondation pour les Générations futures pour la rédaction du dossier de candidature, et elle a aussi largement diffusé l'annonce de l'appel au travers de ses médias.

C'est l'Association qui avec l'aide de la Fondation pour les Générations Futures, assure pour les communes et les CPAS le *soutien méthodologique* de cet appel.

C'est dans ce cadre qu'entre janvier et décembre, l'Association a organisé 9 ateliers : 8 pour le suivi des projets et 1 pour l'échange d'expériences.

- Ateliers de suivi : Pourquoi, quoi et comment évaluer un processus Agenda 21 local ? (10 février), Fiches actions et structuration d'un Plan d'action Agenda 21 local (15 mars), Le projet est approuvé... et maintenant que faire ? (29 mars), Agenda Iris 21 : atelier Start (5 avril), La participation (18 mai), Le Plan Régional de Développement Durable – PRDD (12 octobre), Pistes pour intégrer le développement durable dans un CPAS (18 novembre), Le développement durable : informer et/ou communiquer (6 décembre).

- Ateliers d'échanges : échanges d'expériences (1 mars).

D'autre part, l'Association a participé aux comités d'accompagnement des projets : les 7 avril, 17 juin et 4, 5, 6 et 7 juillet pour le bilan et le suivi des projets « Agendas locaux 21 », et les 13, 14, 15, 16 et 20 décembre pour l'évaluation et le renouvellement de ces projets.

L'Association effectue également le suivi quotidien de l'appel à projets et des Agendas 21 en cours. Cela implique un rôle de permanence téléphonique et électronique pour répondre aux questions ou aux demandes d'information des communes et CPAS lancés dans la concrétisation d'un Agenda 21 local ou la conception d'un projet pour répondre à l'appel.

Enfin, l'Association propose aussi un accompagnement ciblé à l'aide de réunions individuelles sur une problématique précise. 10 réunions de ce type ont eu lieu en 2011 pour 6 communes et 2 CPAS.

En 2009, était lancé le *blog www.agendairis21.be* destiné à servir de vitrine aux démarches en cours en matière de développement durable dans le cadre des appels à projets Agenda Iris 21. Un agenda de ces activités est alimenté par les communes et CPAS qui participent à l'appel.

En 2011, la mission de l'Association a consisté à animer ce site en collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures.

Pratiquement, le blog est composé de 3 zones :

- une zone de texte "fixe" avec des présentations générales: Agenda 21 local, appel à projets Agenda Iris 21, les différents partenaires,
- une zone "vitrine et vie des projets" où les communes/CPAS lauréats présentent leurs activités futures dans un calendrier et leurs projets et réalisations en cours. Le modèle est celui du blog, chaque commune ou CPAS nourrit sa "zone" suivant un canevas prédéfini dans une interface simple,
- une zone de liens «pour aller plus loin » renvoie vers les sites des communes et CPAS, mais aussi vers l'Association, l'IBGE ainsi que d'autres sites spécialisés.

Le moniteur du développement durable

L'année 2011 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du développement durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable, ambitionnant de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.



Au sommaire des numéros :

- 13 (hiver 2010–2011) : Un facilitateur éco-construction pour la Région de Bruxelles-Capitale, Agenda Iris 21: bilan après trois ans et retours d'expériences
- 14 (automne 2011) : Le pic pétrolier s'invite à Bruxelles, Citta Slow – Slow cities, Les évènements durables

Les ateliers développement durable

En dehors des Agendas 21 locaux, l'Association a organisé, en collaboration avec Bruxelles Environnement, deux ateliers thématiques en lien avec le développement durable :

- Faire la fête...durablement! Ou comment organiser des évènements locaux plus durables »– (20 mai) ;
- Intégrer l'environnement dans un établissement scolaire: bonnes pratiques et outils pédagogiques (10 octobre).

Le renouvellement du label éco-dynamique de l'Association

Le vendredi 1er avril, l'Association recevait officiellement des mains de la Ministre de l'Environnement Evelyne Huytebroeck son attestation du label éco-dynamique, portée désormais à deux étoiles.

Ce label ne constitue pas un point d'arrivée, mais un point de départ. Il s'agit certes d'un engagement environnemental, mais plus encore la volonté citoyenne d'une Association responsable qui montre l'exemple. Le plan d'actions comporte 40 projets développés en interne, qui portent en particulier sur la mobilité, l'énergie, la santé, la consommation de papier.

Représentation des communes et du forum

L'Association a assuré la coordination de la présence des communes à la **Fête de l'Environnement**, qui s'est déroulée le 5 juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, elle s'est chargée d'optimiser la présence des communes et la cohérence de l'ensemble : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle.

Les 20 et 21 janvier, l'Association participait à Milan à une table ronde européenne d'échanges d'expériences autour des Agendas 21 locaux. Celle-ci rassemblait à la fois des représentants d'autorités locales et des chercheurs, pour renforcer leur collaboration et faire un inventaire des projets en cours dans les différents pays de l'Union. Ce projet, « **Informed Cities** », est mis sur pied par ICLEI dans le cadre d'un financement européen PRIMUS (Policies and Research for an Integrated Management of Urban Sustainability).

A cette occasion, une vingtaine de délégués émanant de Suisse, Allemagne, Serbie, Roumanie, République Tchèque, Finlande, Italie et Estonie ont échangé et partagé des expériences et des bonnes pratiques en matière d'Agenda 21 local. L'Association y a présenté le film mettant en valeur le travail accompli et les premiers résultats tangibles de l'appel à projets Agenda Iris 21.

Le 6 octobre, l'Association recevait la **visite d'une délégation viennoise** rassemblant des politiques locaux, des fonctionnaires chargés des projets agendas 21 locaux ainsi que la coordination viennoise de ces agendas. Cette matinée a permis d'échanger les expériences respectives,

l'Association présentant l'appel à projets Agenda Iris 21 et ses résultats. La délégation a ensuite visité quelques projets durables dont notamment le vestiaire social du CPAS d'Etterbeek.

Les 8 et 9 novembre, le Forum s'est rendu à Bordeaux pour un atelier de l'*Observatoire national français des agendas 21 locaux* intitulé « Participation et Agenda 21 : combinaison réussie pour des territoires durables ? ». A l'invitation de 4D, une association française de promotion du développement durable, l'Association est intervenue dans le groupe de travail consacré à la participation qui se penchait sur l'articulation entre les initiatives citoyennes et les démarches institutionnelles de participation.

La coopération internationale



En 2000, la création du programme fédéral de coopération internationale communale, soutenu par le Ministre fédéral de la Coopération au Développement et suivi par la Direction générale de la Coopération au Développement, a reconnu les pouvoirs locaux en tant qu'acteur à part entière de la coopération au développement et leur rôle prépondérant d'appui aux processus de décentralisation et de démocratisation à travers le monde.

Ce programme a pour objectif spécifique de contribuer au renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement. Comme dans le Nord, ce renforcement repose sur trois piliers indissociables :

- une bonne gouvernance politique, visant à l'émergence d'espaces de démocratie au niveau local,
- une administration efficace, résultant en un bon fonctionnement, voire à la création, de services collectifs de proximité,
- une participation des citoyens au processus décisionnel.

Au fil des ans, l'Association a, avec sa consœur wallonne avec laquelle elle cogère le programme, développé son activité autour de différentes fonctions de base, à la manière d'un bureau d'assistance technique :

- conceptualisation d'un programme,
- assistance – conseil dans l'élaboration et le suivi des projets,
- assistance sur le terrain au montage des projets dans le cadre de nouveaux partenariats,
- information sur le programme, les partenaires, ...
- formation à la gestion de projets de coopération, en vue de renforcer les compétences des communes bruxelloises à penser et à gérer un projet de développement,
- coordination des actions communales,
- sensibilisation des communes pour qu'elles s'inscrivent, en tant qu'acteur direct, dans une démarche de coopération,
- examen des dossiers (analyse et recommandations),
- analyse des rapports finaux (contenu et finance),
- rédaction de documents (appel à projets, background paper, vade-mecum, programme, ...).

Ce travail d'accompagnement est conséquent et nécessite de la part des Associations une disponibilité importante.

La phase 2011 du programme de coopération internationale communale a été marquée par le démarrage de nouveaux partenariats. Il s'agira sans aucun doute des derniers à entrer dans le programme avant le démarrage d'une nouvelle phase à l'horizon 2013/2014. Le programme est aujourd'hui en effet quelque peu victime de son succès. Indépendamment des difficultés budgétaires qui se posent à notre pays, les financements qui ont été alloués au programme en 2008 pour 5 ans (2008–2012) par le Gouvernement fédéral ne permettent en effet plus aujourd'hui d'envisager une nouvelle phase de croissance.

En 2011, les Associations ont par ailleurs poursuivi le travail en plateformes au Nord et au Sud. Le travail en plateformes consiste à organiser, pour les communes actives dans un même pays, des ateliers par et pour les partenaires du Nord et du Sud actifs dans les 5 pays de concentration du programme (Maroc, RDC, Bénin, Sénégal et Burkina Faso).

Cette année, outre les plateformes entre partenaires au Nord et entre partenaires au Sud, les Association bruxelloise et wallonne ont organisé deux rencontres entre partenaires Nord et Sud : les partenaires du programme Bénin se sont rencontrés du 23 au 25 janvier à Tchaourou, tandis que ceux du programme Sénégal se rencontraient, du 26 au 28 octobre, à Diourbel. Ces ateliers représentent un moment important d'échanges d'expertises tout en favorisant le travail en réseau.

L'Association a également organisé en mai une mission de suivi dans la Région de l'Oriental, au Maroc. Celle-ci a permis de mettre sur les rails la collaboration entre Saint-Josse-ten-Noode, qui accompagnait la mission, et Aïn Beni Mathar, et d'autre part d'assurer le suivi des activités à Jérada et Berkane.

En 2011, pas moins de 16 partenariats abordant des thématiques très diverses ont été financés. Saint-Josse-ten-Noode et Woluwe-Saint-Lambert sont venues renforcer encore le groupe des communes bruxelloises actives dans le programme. Notons également que quelques communes envisagent de démarrer à terme un second partenariat dans un autre pays, comme Molenbeek et la Ville de Bruxelles au Maroc et Saint-Gilles en RDC.

En République Démocratique du Congo, l'état civil et la population

- Bruxelles-Ville – Kinshasa
- Ixelles – Kalamu
- Watermael-Boitsfort – Limete
- Uccle – Kintambo
- Woluwe-Saint-Pierre – Goma
- Woluwe-Saint-Lambert – Bandalungwa

Au Maroc, l'action sociale

- Jette – Sidi Bibi
- Auderghem – Amerzgane / Aït Zineb
- Forest – Jerada
- Schaerbeek – Al Hoceima
- Saint-Gilles – Berkane
- Evere – Oued Essafa
- Saint-Josse-ten-Noode – Aïn Beni Mathar



Au Sénégal, la planification du développement local

- Berchem-Sainte-Agathe – Grand Dakar
- Anderlecht – Sam Notaire
- Molenbeek-Saint-Jean – MBour

Les Associations ont également lancé cette année l'évaluation externe du programme sur laquelle doit s'appuyer le prochain programme de coopération internationale communale. Confiée à PricewaterhouseCoopers, cette évaluation s'articule autour de 3 grandes phases, dont la première, l'analyse documentaire et le constat préliminaire, a été réalisée fin 2011 ; elle doit être suivie, à l'échéance 2012, de missions de terrain, au Nord et au Sud, et du rapportage final. Cette mission est suivie par un comité de pilotage composé de représentants des Associations bruxelloise et wallonne, de la DGCD ainsi que d'un expert en développement de l'Université de Liège.

L'évaluation n'a pas pour objectif d'évaluer les partenariats communaux de manière individuelle, mais bien de questionner les programmes-pays et le programme de coopération internationale communale dans leur ensemble.

En marge de son travail de gestion et d'animation du programme, l'Association poursuit son travail de réseautage et de promotion de la coopération décentralisée.

Citons notamment à cet égard :

- l'organisation d'une rencontre entre le Secrétaire général de l'Association Internationale des Maires francophones (AIMF) et les communes actives en RDC, le 22 février,
- l'organisation d'une rencontre entre l'attaché de la coopération belge en poste au Maroc et le groupe de travail Maroc, le 28 février,
- la présentation de la coopération décentralisée belgo-congolaise lors d'une conférence sur la RDC le 3 mars à Viroinval,
- la participation aux Assises de la coopération décentralisée organisées à Bruxelles par le Comité des Régions les 29 et 30 mars,
- les contacts avec le réseau ART-Gold du Programme des Nations Unies pour le Développement, notamment l'accueil les 19 avril, 14 juin et 11 octobre, de délégations venues étudier les possibilités de coopération au Maroc et au Liban,
- la participation aux 4èmes Assises belges de la Coopération au développement, organisées à Bruxelles le 4 mai,
- la présentation du programme de coopération internationale communale lors d'un séminaire international organisé les 17, 18 et 19 octobre à Gand par la VVSG.

L'Association est également membre de divers organes consultatifs. Citons à cet égard le Focus groupe « Coopération internationale et partenariat » du Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Commission "Capacity and Institution Building" de Cités et Gouvernements Locaux Unis, et le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale, au sein desquels la cellule internationale intervient activement.

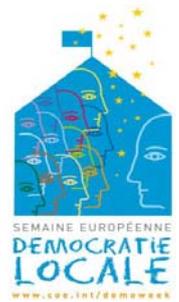
Enfin, l'Association est régulièrement sollicitée pour rencontrer des délégations étrangères en provenance des différents pays et leur présenter, outre les grandes lignes du programme de coopération internationale communale, le fonctionnement et la structure d'une organisation de villes et communes telle que la nôtre. Elle a ainsi notamment rencontré des délégations congolaise et marocaine, en date du 30 mars (commune de Ngaliema – RDC), 12 avril (commune de N'Djili – RDC), 24 mai (commune de Oued Essafa – Maroc), 12 juillet (représentant de la cellule technique d'appui à la décentralisation – RDC), 28 septembre (commune de Jérada – Maroc).

Démocratie et citoyenneté



Pour la quatrième année consécutive, l'ensemble des communes bruxelloises et six CPAS ont organisé la **Semaine européenne de la Démocratie locale**.

Comme pour les précédentes éditions, l'opération se distingue à Bruxelles par une synergie unique entre la Région, les Communes et leur Association. La Région dégage un budget pour soutenir le travail de communication et de coordination mené par l'Association, et pour encourager communes et CPAS à s'inscrire dans l'opération et à y développer des actions engageant une dimension participative.



La participation des citoyens est essentielle à une démocratie locale dynamique. C'est en ce sens que la Semaine européenne de la Démocratie locale veut renforcer les connaissances des citoyens sur leurs collectivités locales et promouvoir leur participation responsable. En pratique, il s'agit de (mieux) informer les citoyens sur le fonctionnement de ces entités, sur les responsabilités de leurs élus et sur leurs possibilités de participer aux affaires locales.

Pour rappel, cette initiative émane du Conseil de l'Europe, qui est à l'origine de la Charte européenne de l'Autonomie locale, laquelle engage les États signataires à reconnaître dans leur législation interne les principes de l'autonomie locale ; la Semaine est d'ailleurs articulée sur la date anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte, le 15 octobre 1985. Cette année, suivant l'invitation du Conseil de l'Europe, les communes et CPAS participants ont consacré au moins une de leurs activités au thème choisi pour 2011, les droits humains au niveau local.

La campagne 2011 s'est tenue du 10 au 16 octobre et a donné beaucoup de motifs de satisfaction à ses organisateurs. En effet, on espérait une percée qualitative plus que quantitative de l'opération, mais avec 90 actions menées conjointement par les communes et les CPAS, on a eu les deux ! On a noté, en particulier, la **multiplication des actions collectives** et une intensification des relations entre citoyens et pouvoirs organisateurs. On relève aussi une **intégration croissante des jeunes et des enfants**.

Ainsi, l'objectif initial est aujourd'hui partiellement atteint puisque la SEDL devient peu à peu la vitrine de ce qui se fait tout au long de l'année en matière de démocratie et de citoyenneté au sein des services communaux et des CPAS. Ces résultats ont d'ailleurs valu à Bruxelles, après avoir été par deux fois désignée comme expérience pilote du projet, d'être aussi sélectionnée une seconde fois pour faire partie du réseau d'excellence des « Villes 12 étoiles ».

L'Association avait mené, en janvier et février, une réflexion de fond avec 4 groupes de travail, abordant chacun un point de la campagne que ses organisateurs voulaient voir s'améliorer : un groupe spécial « actions CPAS », un groupe sur la communication, un autre sur la soirée de lancement inaugurale et un dernier sur la possibilité d'actions collectives. Leurs propositions ont été présentés par l'Association à ses partenaires lors de la plénière de lancement le 16 mars. Outre les aménagements apportés à la communication de la campagne et à sa séance inaugurale, il en est ressorti trois propositions concrètes d'actions collectives :

- une action sur le thème des droits humains, réalisée avec l'ensemble des entités participantes. Il s'agissait de créer un dépliant tout public reprenant au recto le concept de la Semaine et le thème de l'année « **Mes droits, ici avec ma commune** », et au verso, une carte des 19 communes reprenant le programme des actions phares mises en place,

- une action commune aux 6 CPAS participants, consistant à mettre en avant durant une journée de la semaine, un droit en particulier par CPAS avec le slogan : « les droits de l'homme au travers des CPAS bruxellois » : droit à la culture, à la santé, au logement, dignité humaine et surendettement, droit des jeunes et accès aux droits fondamentaux. Le public cible était les écoles sociales, dont les futurs diplômés étaient invités à venir à la rencontre des travailleurs sociaux pour mieux appréhender les réalités de terrain,
- un troisième projet consistait à travailler avec les écoles primaires sur le thème des droits humains. Pour ce faire, l'Association a contacté les conseillers pédagogiques des 19 communes afin que ceux-ci puissent informer les écoles sur la tenue de cette action. Plusieurs d'entre elles ont répondu à l'appel et conçu dessins et moulages en rapport avec la thématique. Ces travaux d'enfants ont été exposés durant toute la semaine dans la salle des guichets de la maison communale de Forest.

En plus de ce projet à destination des jeunes, l'Association a organisé un circuit de visite du Bus des Droits de l'Enfant dans plusieurs communes, dont la création est une initiative de la Délégation aux Droits de l'enfant. Du 10 au 14 octobre, les enfants inscrits ont pu suivre la séance d'information sur leurs droits conduite par un animateur spécialement préparé. Et du côté francophone, cette action a été reproduite le 15 octobre, lors de l'opération « Place aux Enfants », avec laquelle l'Association s'associe chaque année.

L'Association a aussi, pour l'occasion, établi un partenariat avec Amnesty Belgique francophone, auteur notamment de l'ouvrage « Les droits humains au cœur de la cité », un guide de bonnes pratiques pour les responsables des collectivités locales et les associations citoyennes. Lors de la réunion plénière du 17 mai, l'Association a invité son directeur Philippe Hensmans à présenter cet ouvrage, sa finalité et les synergies possibles avec les actions de la Semaine.

La séance inaugurale a eu lieu le lundi 10 octobre à l'Hôtel communal de Forest, et rassemblé l'ensemble des acteurs, en présence notamment du Ministre-Président de la Région Charles Picqué. Organisée en concertation étroite entre l'Association et les responsables de la commune, une première partie a été consacrée au vernissage de l'exposition de dessins et moulages que les enfants des écoles primaires de différentes communes avaient réalisés sur le thème de la démocratie et des droits humains ; ceux-ci ont ensuite reconstruit le puzzle de la Maison de la Démocratie locale, qui restera là jusqu'à la campagne suivante. Après les discours, une table ronde portant sur le thème des droits humains au niveau local ainsi qu'un moment d'échange avec le public ont été animés par Pierre Vercauteren, politologue et professeur aux FUCAM. Pour clôturer cette séance, les prix « Actions remarquables » ont été distribués aux communes et CPAS lauréats de l'édition précédente.

Outre les actions collectives, les autres actions ont, comme les années précédentes, été constituées de rencontres et de débats, allant de la rencontre classique à la conférence-débat, au chat organisé.... La seconde activité en importance est la découverte de la commune, soit en tant qu'institution ou service, soit en tant que lieu de vie ou d'histoire. Les formes sont ici aussi diversifiées, allant de la journée « portes ouvertes » aux visites ciblées sur les jeunes et aux soirées d'accueil des nouveaux habitants, aux rencontres intergénérationnelles sans oublier les articles publiés dans le bulletin ou le site web communal. A noter qu'Etterbeek a, en plus d'autres actions, organisé l'évènement européen 2011, une conférence qui avait pour thème « Comment encourager le vote des européens » ... lors des prochaines élections locales en 2012.

La réunion plénière du 24 novembre a permis de tirer un bilan plus que positif de la Semaine. Elle a cependant aussi mis en évidence les faiblesses qui restent à corriger pour véritablement faire de la Semaine un succès, et surtout pour mieux inclure et prolonger la campagne dans l'action quotidienne des pouvoirs locaux bruxellois.

Le service documentation



En 2011, le service a géré près de 15.000 euros d'acquisitions, dont 91 % de dépenses récurrentes : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques et d'abonnements à des bases de données électroniques externes. Le solde consiste dans des dépenses ponctuelles, essentiellement en l'achat de 20 monographies en 2011. Les ouvrages obtenus pour recension dans la revue représentent une économie de 35 % sur cette tranche du budget, mais à peine 3 % du budget total.

Veille législative

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants et au Sénat, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives associées aux projets et propositions retenant l'attention du service d'études.

Le dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées dans ces assemblées est diffusé en interne mais aussi vers l'extérieur par le biais de la newsletter.

En accord avec l'équipe et notre gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.

Un travail de recherche en continu

Le chiffre de 49 recherches répertoriées en 2011 vise le travail de recherche fourni pour assister les conseillers de l'Association dans le cadre de la rédaction d'articles ou d'interventions lors de formations, et surtout pour leur permettre de répondre aux questions émanant de nos membres, comme aussi les communes et CPAS qui contactent directement le service. Ce nombre ne tient pas compte des multiples demandes de textes légaux, articles, arrêts et jugements, voire de contacts utiles renseignés à nos membres.

Une contribution active aux publications

Le service assiste toujours le service information pour la publication des newsletters et des numéros de la revue « Trait d'Union Bruxelles ». Il y contribue par la relecture des articles et il procède au dépouillement du Moniteur belge pour la conception de la rubrique législation, en collaboration avec les conseillers.

Il est aussi en charge de la coordination de la « Nouvelle loi communale » : les modifications légales sont introduites dès leur entrée en vigueur dans la version électronique, et ensuite dans la version papier. En 2011, la publication a subi une refonte complète, supervisée par le service.

Le travail de base : gérer le fonds documentaire

Le service gère un fonds documentaire touchant aux différentes matières couvertes par l'Association. Il assure les tâches classiques d'encodage, d'indexation, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. En 2011, le fonds totalise 4.683 monographies et brochures, 441 titres de revues et newsletters, et 1.603 dossiers parlementaires, dont 636 en version électronique.

Au cours de l'année 2011, 251 nouvelles monographies ou brochures ont été répertoriées et traitées en parallèle avec la gestion des 255 abonnements en cours à des périodiques, dont 29 payants et 78 newsletters électroniques, le suivi de 127 dossiers parlementaires, relatifs à des projets, des propositions et des résolutions, et le dépouillement de 418 comptes-rendus de discussions et questions en séance plénière et en commission au Parlement régional bruxellois, au Parlement francophone bruxellois, à l'Assemblée réunie de la Commission Communautaire commune, au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, à la Chambre et au Sénat.

Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative [inforum](#), et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

Information et publications

Nouvelle loi communale



L'édition bruxelloise coordonnée de la Nouvelle loi communale, qui reprend le texte applicable aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale dans une version reprenant l'intégralité des modifications fédérales et régionales successives a été entièrement révisée au cours de l'année 2011. Les références aux textes légaux ont été augmentées par des références à la jurisprudence pertinente et aux fiches de notre "Manuel pratique des bourgmestres et échevins".

Après plus de 17 ans d'existence, le classeur à feuillets mobiles nécessitait toutefois un relooking. Désormais il est présenté dans une nouvelle édition au format A5 plus compact et manipulable.

Comme par le passé, la Nouvelle loi communale est disponible sur le site internet de l'Association dans une version non référencée. Cette livraison électronique permet d'offrir une version actualisée en permanence.

Manuel pratique des bourgmestres et des échevins

Les organes de l'Association, relayant une demande de la Conférence des Bourgmestres, avaient chargé en 2010 les services de l'Association de rédiger un guide pratique destiné au mandataire exécutif communal bruxellois. L'objectif était de répondre à un besoin d'information pratique, un domaine dans lequel les éditeurs hésitent à s'engager, faute d'un marché suffisant pour les mandataires exécutifs bruxellois.

Ce guide est composé de fiches descriptives. Chacune d'entre elles comprend un court descriptif de son objet, la base légale sur laquelle celui-ci repose, un développement de la problématique et, s'il y a lieu, des références légales complémentaires sur des points précis, des décisions jurisprudentielles fondatrices ou le renvoi à la doctrine spécifique.

Ces fiches sont groupées en chapitres traitant de notions générales, du statut, des compétences du bourgmestre et des échevins et de matières telles que l'environnement, le logement, l'économie et les finances, les marchés publics, ...

Le manuel pratique des bourgmestres et des échevins a connu sa première publication, sous forme électronique, en décembre 2010 sur le site www.avcb.be : cette version est librement accessible, mais non imprimable. Cette édition a été suivie en 2011 d'une version imprimée, sous feuillets mobiles.

Le reste de l'année 2011 a vu l'équipe de l'Association travailler à une première mise à jour et à un premier ajout de nouvelles fiches, la parution de cette nouvelle édition, électronique et papier, étant prévue en 2012.



Trait d'Union

Le soutien renouvelé de la Région de Bruxelles-Capitale a permis de faire paraître six numéros en 2011. Son lectorat est stabilisé à 1.700 abonnés francophones et plus de 500 néerlandophones, chiffres appréciables pour un public surtout ciblé sur les communes bruxelloises.

Outre la diffusion papier, la revue connaît également une existence électronique : les principaux articles sont publiés sur le site www.avcb.be au format html ou pdf et la revue en elle-même est téléchargeable au format pdf depuis 2002.



Les articles parus en 2011 ont notamment abordé les sujets suivants :

- Réhabiliter les étages vides au-dessus des commerces (TUB 2011-1)
- Finances communales : où vont les CPAS ? (TUB 2011-1)
- Le projet Columbus (TUB 2011-1)
- Ressources humaines dans les CPAS : – les recommandations des travailleurs sociaux (TUB 2011-1)
- Devoir de discrétion ou secret professionnel pour les mandataires ? (TUB 2011-1)
- Woluwe-Saint-Pierre scolarise au Rwanda (TUB 2011-2)
- Extension des possibilités en matière de funérailles (TUB 2011-2)
- Les communes et les assurances de dommages (TUB 2011-2)
- La cohabitation en matière de CPAS (TUB 2011-2)
- Le devoir d'informer balisé par le secret professionnel : qu'en penser pour les CPAS ? (TUB 2011-2)
- Etats généraux bruxellois de la Sécurité routière : le Plan d'actions 2011-2020 (TUB 2011-3)
- Stib et communes – la rencontre (TUB 2011-3)
- Au firmament du label éco-dynamique (TUB 2011-3)
- Territoires en Résidences (TUB 2011-3)
- Plan de déplacement d'entreprise : dès 100 travailleurs (TUB 2011-3)
- Semaine européenne de la démocratie locale 2011 : les droits humains (TUB 2011-3)
- La nuit blanche se pare de vert (TUB 2011-3)
- Charles Picqué : l'interview (TUB 2011-4)
- Travaux en voirie : qui supporte les coûts ? (TUB 2011-4)
- SEDL 2011 : le programme (TUB 2011-4)
- Le Plan de diversité de Jette (TUB 2011-4)
- L'impact des réformes institutionnelles et sociales (TUB 2011-4)
- Déclaration Gouvernementale 2011-2012 (TUB 2011-5)
- L'Association rencontre Charles Picqué – seconde partie (TUB 2011-5)
- Communes Alzheimer admis (TUB 2011-5)
- Gestion des compétences et salaire des grades légaux (TUB 2011-5)
- Plan régional de Développement durable : l'interview régionale (TUB 2011-6)
- Quatre communes reviennent sur la Semaine européenne de la Démocratie locale (TUB 2011-6)
- Une prime de fin d'année ne peut pas être convertie sans conséquence en titres-repas (TUB 2011-6)
- Les terrasses HORECA en voirie (TUB 2011-6)
- Congo: état d'urgence sur l'état civil (TUB 2011-6)

A côté de ces articles de fond, la revue présente les rubriques régulières suivantes :

- l'éditorial,
- l'Association en action,

- la chronique législation,
- l'écho de la Région,
- dans nos communes,
- actualités.

Newsletter

Entre janvier et décembre 2011, l'AVCB a produit les newsletters 123 (<http://www.avcb-vsgeb.be/fr/newsletter/newsletter-123.html>) à 144 (<http://...-144.html>). Il s'agit de la septième année complète de ce nouveau support.

D'une façon générale, la newsletter articule l'information sur celle du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant à celui-ci.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- l'actualité de l'Association et des actualités non spécifiquement en relation avec le travail de l'Association,
- les documents : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces dernières ont vocation d'évoquer des actions en cours ou qui viennent de se terminer. Les documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles, ...
- « en quelques mots » offre une série de news très courtes, renvoyant chaque fois que possible vers des sites externes à l'Association
- les échos des parlements régional, communautaires et fédéral,
- l'agenda des événements à suivre,
- la législation : les nouveautés intéressantes,
- les subsides nouvellement recensés dans la base de données.

Entre janvier et décembre 2011, le nombre des abonnés est resté stable à 5.000 lecteurs.

Les sites web de l'Association



www.avcb.be

Depuis sa refonte complète en 2008, le site web de l'Association n'a cessé de voir s'accroître son nombre de visiteurs. En 2011, ce chiffre a augmenté de 14 % par rapport à 2010 pour atteindre 162.799 visiteurs au total, soit une moyenne de 13.566 visiteurs par mois. Croissant de 12 %, le nombre de pages vues a lui aussi augmenté.

A remarquer, parmi les documents phares mis à jour sur le site en 2011 :

- l'aide-mémoire du CPAS,
- les textes législatifs de base en matière de mobilité : pour 2011, le Code de la route, le Code du gestionnaire, et l'arrêté royal sur la signalisation des passages à niveau,
- les procédures destinées aux communes pour la mise en place des cours sur le Code de la route pour les seniors,
- le mémorandum fédéral de l'Union des Villes et Communes belges.

Durant la Semaine européenne de la Démocratie locale, le programme complet des actions a été repris sur notre site, ainsi que les outils et références utiles : logos, affiches, documents thématiques, charte et informations pédagogiques.

La partie privée du site, réservée aux membres des groupes de travail et des organes de gestion, continue de leur servir de plateforme d'échange de documents : procès-verbaux et agendas des réunions, mais aussi documentation diverse utile à celles-ci. Outre ces informations afférentes aux réunions, le site est de plus en plus souvent le lieu d'échanges de bonnes pratiques (exemples de

courriers, de cahiers des charges, de conventions, etc.). C'est le cas en particulier du site privé réservé au groupe de travail intercommunal « Marchés publics – Bruxelles » dont l'Association a en 2011 assuré le développement et poursuit la maintenance.

La base de données des subsides



En ligne depuis le 1er décembre 2006 grâce au soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, cette base de données recense systématiquement les subsides dont peuvent bénéficier communes et CPAS, ainsi que diverses instances de niveau local. Actuellement sont repris les subsides octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, ainsi que les Communautés française et flamande et enfin, l'Etat fédéral :

- la recherche de subsides peut être menée par pouvoir subsidiant ou par bénéficiaire et ensuite par matière,
- chaque subside est repris de façon globale mais concise dans une fiche présentant la même structure : objet du subside, conditions d'octroi, montant, procédure, personne de contact, sources légales, ...
- des tableaux récapitulatifs sont dressés lorsqu'existent des subsides complémentaires accordés par d'autres pouvoirs subsidants pour un même objet, ou lorsque plusieurs subsides de différente nature (investissement, fonctionnement, initiatives,...) couvrent un même domaine : petite enfance, troisième âge...,
- la personne de contact, responsable de la gestion des dossiers de demandes de subsides, a relu personnellement la fiche avant sa mise en ligne.

Après une année 2010 de fort développement, de renforcement et d'améliorations, l'année 2011 aura été pour cette base de données une période de confortation et d'élargissement du public consultant régulièrement la base.

Ainsi, sachant qu'une fiche peut mentionner plusieurs subsides, 327 fiches sont désormais consultables sur la base de données, soit une augmentation nette de 50 unités. Cet accroissement vient en sus d'une mise à jour constante des fiches existantes, toujours plus nombreuses, liées à des informations souvent mouvantes : législation, montant des subsides, personnes de contact,...

Résultat : les consultations de la base de données ne cessent de croître selon une tendance constante. Ainsi, le nombre de fiches consultées est passé de 13.755 en 2009 et 18.205 en 2010 à 36.340 unités en 2011 soit une augmentation de 100 %, alors que la page de présentation et explicative sur la base de données connaît un nombre de consultations stable. Ceci signifie que la consultation de la base de données subsides fait désormais partie du travail quotidien d'un grand nombre de responsables et agents communaux en charge de matières subsidables.

Parallèlement à ce travail de fond, le service répond à de nombreuses demandes de renseignements pour des subsides spécifiques ou non encore en ligne.

Au cours de l'année 2011, le service a encore accompagné le projet de collaboration intercommunale portant sur les subsides aux communes en Région de Bruxelles-Capitale, non seulement en apportant au groupe de travail un appui logistique et conceptuel, mais aussi en animant les réunions des 26 septembre et 24 octobre consacrées à l'échange d'expériences

d'organisation dans la gestion des subsides et les conclusions qu'on peut en tirer en terme d'accomplissement des diverses fonctions à remplir.

www.ocmw-info-cpas.be

Grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Brigitte Grouwels, la Section CPAS a poursuivi sa mission d'information sur les aides et services fournis par les CPAS bruxellois, et ce dans le cadre de la réalisation du site www.ocmw-info-cpas.be, également référencé sur le site de l'Association. Cette information est reprise dans le résumé du rapport de la Section CPAS, lequel fait l'objet de la section suivante.

La Section CPAS



Le rapport d'activité de la Section CPAS évoque les actions et missions menées par les collaborateurs de ce service, mais traite aussi des dossiers gérés au profit des CPAS bruxellois. Force est de constater que sous fond de crise politique, économique et sociale, les citoyens bruxellois n'ont pas été épargnés. Les CPAS bruxellois non plus, qui



constatent d'année en année une augmentation des demandes d'aides et une complexité alarmante des situations sociales qui leur sont soumises.

La Section rapporte de ses activités à une assemblée qui lui est propre, mais nous entendons en livrer ici un résumé de son rapport à l'attention de ceux qui n'en font pas partie. Les lecteurs intéressés sont invités à prendre connaissance de l'intégralité de ce rapport en consultant le site : <http://www.avcb-vsgeb.be/fr/section-cpas/>

Dans ce rapport apparaissent des *dossiers marquants*, voire récurrents comme la problématique de l'accueil des demandeurs d'asile, mais aussi des dossiers moins visibles mais tout aussi importants pour nos institutions locales, comme ceux qui ont trait à la banque carrefour de la Sécurité sociale, aux services sociaux d'intérêt général, à l'insertion socioprofessionnelle ou encore à la situation des maisons de repos et de soins. Pointons aussi la participation de la Section au groupe de travail visant à rédiger un protocole de collaboration entre les CPAS et les Services de l'Aide à la Jeunesse, mettant fin ainsi à des décennies de conflits entre les deux secteurs, ou encore ce projet de collaboration avec l'ERAP en vue de former les personnels de CPAS.

Quelques explications sur ces éléments et sur d'autres dossiers :

- les services sociaux d'intérêt général : la Directive Service a été transposée en droit belge, ce qui n'est pas sans conséquences pour ses institutions locales : ainsi, les CPAS gèrent une série de services au public qui pourraient entrer dans le champ d'application de cette directive et être considérés comme des services économiques soumis à la concurrence. La Section CPAS maintient son attention sur l'évolution de la situation au plan européen et sur les dispositions prises en cette matière. En 2011, la Section a d'ailleurs fait de ce sujet complexe le thème de son assemblée générale ;
- la problématique des détenus et l'aide sociale : ce dossier, qui ne concerne pas tous les CPAS, est néanmoins devenu un « dossier à problèmes » puisque depuis quelques temps, ceux-ci sont de plus en plus sollicités pour accorder des aides sociales aux détenus. Une jurisprudence favorable aux demandeurs s'est dégagée en l'espèce et les fédérations de CPAS ont dû agir auprès des Ministres compétents pour que des solutions soient trouvées ;
- l'accueil des demandeurs d'asile et l'impact sur nos CPAS : cela fait trois ans que le réseau d'accueil des demandeurs d'asile est saturé et Fedasil n'est pas en capacité de prendre en

charge ces personnes dans le cadre de l'aide matérielle. La conséquence est le renvoi des demandeurs d'asile vers les CPAS. Les CPAS Bruxellois revendiquent depuis longtemps un plan de répartition sur l'ensemble du pays. La Section et ses fédérations sœurs n'ont cessé que d'intervenir auprès des autorités du pays afin que des solutions soient enfin trouvées pour permettre un accueil matériel correct de ce public et non un renvoi vers l'aide financière ;

- la liaison des CPAS à la banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS) : la Section a mené diverses actions en 2011 dans le cadre de ce dossier suivi de très près et pour lequel le conseiller en charge de la matière détient une expertise certaine. Les actions menées sont consultables dans le rapport d'activité, mais épinglons cependant :
 - la participation régulière au comité d'accompagnement de la BCSS au SPP-IS,
 - la rédaction d'une lettre électronique d'information spécialisée faisant part des nouveautés à l'attention des conseillers en sécurité, des responsables des services sociaux ainsi que des responsables de la BCSS dans les CPAS,
 - la négociation d'échanges avec le Registre national,
 - la négociation d'échanges d'informations avec les secteurs octroyant des droits dérivés,
 - le suivi des négociations avec le SPP-Finances,
 - la problématique de l'instabilité du réseau de la sécurité sociale,
 - l'amélioration des E Box ;
- La carte médicale électronique : il s'agit d'un projet important initié par le SPP-IS et dans lequel les CPAS sont très impliqués. En 2011, plusieurs réunions d'échanges et de construction de ce projet ont été menées avec le SPP-IS, la CAAMI, la BCSS ainsi que les fédérations de CPAS dont la nôtre. La Section a défendu le projet Bruxellois « sincrho », qui devrait gérer les relations entre les hôpitaux du réseau IRIS et les CPAS, et des rencontres bilatérales entre le SPP-IS et le CIRB ont permis d'identifier les complémentarités entre le programme « sincrho » et la carte médicale électronique.

Concernant les *matières régionales et communautaires*, la Section CPAS est intervenue régulièrement sur les dossiers suivants :

- le partenariat CPAS - ACTIRIS,
- le projet de nouvelle ordonnance en économie sociale,
- l'ordonnance sur la gestion mixte du marché de l'emploi
- les normes d'agrément des maisons de repos,
- la problématique des liquidités en maison de repos,
- la communautarisation de la politique en matière d'accueil des personnes âgées,
- le statut administratif des Secrétaire et Receveur des CPAS,
- le protocole de collaboration entre les Services d'aide à la Jeunesse et les CPAS,
- la collaboration avec l'ERAP pour déterminer la formation pour les personnels de CPAS.

Elle a aussi été invitée à participer activement aux réunions du groupe de travail permanent Intercabinets traitant des actions visant la lutte contre la pauvreté dans la Région.

Rappelons que tous les dossiers requérant un positionnement de la Section ou devant faire l'objet d'une information précise sont soumis au Comité directeur de la Section, lui-même constitué de représentants de tous les CPAS bruxellois.

En 2011, la Section a initié une recherche-action commanditée par le Collège réuni, portant sur *l'accompagnement des personnes bénéficiaires de l'aide sociale* dans les CPAS bruxellois. Pour appréhender cet accompagnement, il est nécessaire de le situer de manière globale dans son contexte sociologique, légal, administratif et socio-économique et c'est la raison pour laquelle la Section a décidé de collaborer avec les Facultés St Louis pour mener cette étude et mettre en œuvre un dispositif de participation permettant aux CPAS bruxellois d'analyser collectivement les

situations qu'ils rencontrent. L'objectif à terme est de développer des outils destinés à potentialiser l'action des CPAS en matière d'accompagnement des usagers.

Grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Brigitte Grouwels, la Section CPAS a poursuivi sa mission d'information sur les *aides et services fournis par les CPAS bruxellois*, dans le cadre du site www.ocmw-info-cpas.be, également référencé sur le site de l'Association. Le travail d'actualisation des fiches techniques et de vulgarisation a été poursuivi. Les statistiques de consultation du site sont en progrès sur celles des années précédentes, et démontrent l'intérêt porté au site, tant par les professionnels que par le grand public.

La mise en ligne de l'*aide-mémoire du CPAS* est une réalité depuis le 1^{er} avril 2009, celui-ci peut être consulté gratuitement sur Internet, et ce tant en néerlandais qu'en français. Parallèlement au travail technique de mise en ligne, un travail d'actualisation des textes légaux et des références aux arrêtés d'application et aux circulaires ministérielles, a été effectuée.

La Section organise régulièrement des *sessions de formation* ou d'information à l'attention des fonctionnaires des CPAS sur divers thèmes :



- 24 février : « Les services sociaux d'intérêt général », dans le cadre de l'assemblée générale de la Section,
- les 21 et 29 juin, 12 et 19 septembre, et 12 décembre, séances de formation sur la loi du 2 avril 1965 : « compétence territoriale » et « règles de recouvrement et de récupération »,
- 29 juillet : « l'accompagnement des personnes atteintes de démence », matinée de formation,
- 1^{er} décembre : carrefour d'automne sur « les difficultés rencontrées par les services sociaux des CPAS face à un public en détresse mentale », qui a aussi permis d'aborder la problématique de la violence,
- 14 décembre : séance d'information sur les flux CPAS du réseau de la Sécurité sociale et sur PRIMA.

A noter que la Section CPAS a aussi organisé en collaboration avec les fédérations sœurs, un vaste séminaire de « bonnes pratiques » à l'attention des travailleurs sociaux des CPAS du pays, s'imposant comme un exemple de rencontres et d'échanges entre travailleurs des trois régions.

En matière de *représentation*, la Section est présente dans de nombreuses instances, la plupart de niveau fédéral : ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de l'Association. Il convient d'y ajouter l'organisation et l'animation de diverses commissions et groupes de travail ou la participation à des commissions extérieures, où sont représentés des CPAS bruxellois :

- la commission « grand âge » : intra- et extra-muros,
- la commission « insertion socioprofessionnelle »,
- la commission « questions juridiques »,
- le groupe de travail « infirmier(e)s-chef »,
- le groupe de travail « CPAS et SAJ »,
- le groupe de suivi « soins de santé »,
- le groupe de suivi « Connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale »,
- le groupe « coordination informatique »,
- le groupe « accompagnement emploi »,
- le groupe « validation des compétences et BSP »,
- le groupe « économie sociale »,
- le groupe de suivi de la jurisprudence relative à la saturation du réseau d'accueil.

La Section assure un service conseil à ses membres, dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement des CPAS, les matières partagées avec les communes relevant du service d'études de l'Association.

En matière de publications, et outre l'aide-mémoire du CPAS susmentionné, la Section CPAS, contribue également à la revue « le Trait d'Union », ainsi qu'au « CPAS Plus » coédité avec la Fédération des CPAS de Wallonie.

III. L'Association et ses partenaires

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.

En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :



- *l'Union des Villes et Communes belges (UVCB)*
- *l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)*
- *la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)*

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales. Pour l'Association, 2011 aura surtout été marquée par son accession à la présidence et au secrétariat fédéraux.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces associations sœurs, en particulier pour les matières de l'aide sociale et la coopération internationale.



A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le *Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces* ainsi que l'*Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap*, qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.



Depuis sa création, *inforum*, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. *inforum* revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Dexia et les associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études. Cette activité est

importante dans la mesure où les communes, CPAS et zones de police de Bruxelles sont, en termes relatifs, les utilisateurs les plus intensifs de cette base de données, et que l'année 2011 a confirmé cette tendance.

La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de l'Association. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution. A titre d'exemple, citons pour l'année 2011 l'analyse du risque de mise en faillite du Holding communal et le suivi de l'application des normes SEC95 dans le cadre du pacte de stabilité.



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue, à la Semaine européenne de la Démocratie locale et à la banque de données des subsides, ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que, via la Commission communautaire commune, en matière d'information sur les aides et services des CPAS. De son côté, l'Association apporte aussi sa contribution à diverses initiatives régionales, et se prête de manière régulière à des échanges d'information avec les Cabinets comme avec l'Administration en vue d'une gestion plus proactive des dossiers. En 2011, outre la politique des grandes villes, l'application des normes SEC95, la réforme des pensions, le financement de la police, le Holding communal et la Charte sociale, dont il a été question plus haut, ces contacts ont aussi abordé les subsides aux pouvoirs locaux, les relations extérieures de la Région et les questions de gouvernance.



Le Gouvernement fédéral apporte son soutien à l'Association non seulement en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux, mais aussi en entretenant avec elle des espaces de dialogue. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles. Citons pour 2011 la mission générale relative à l'Intégration sociale, le programme de coopération internationale communale mentionné ci-après, ainsi que le suivi avec le SPP Grandes Villes de l'avenir de la politique du même nom.



La Direction générale de la Coopération au Développement soutient financièrement le travail des associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2011, pas moins de 16 communes bruxelloises, 2 de plus encore qu'en 2010, sont engagées dans ce programme, soit le taux de participation le plus élevé du pays.



Le Conseil des Communes et Régions d'Europe et sa coupole à l'échelle mondiale, **Cités et Gouvernements Locaux Unis**, sont deux organisations non gouvernementales qui effectuent à leurs niveaux respectifs un travail semblable à celui de l'Association, en matière d'information et de développement institutionnel des pouvoirs locaux. Outre une information et une action de lobbying sur les dossiers sensibles au niveau européen, ces organisations offrent un lieu d'échange de bonnes pratiques utiles à nos membres. En 2011, notre Association s'est plus particulièrement engagée dans l'organisation du 60^{ème} anniversaire du Conseil des Communes et Régions d'Europe, qui s'est déroulé à Bruxelles les 12 et 13 décembre.



Le Holding communal, qui était intervenu dans le financement du projet Astrid, avait octroyé des subsides aux associations de communes pour leur permettre d'étendre leurs services aux zones de police. L'aide du Holding communal avait pris depuis la forme d'un suivi régulier des dossiers d'intérêt commun. Les réunions de concertation qui se sont régulièrement organisées étaient particulièrement importantes en 2011 en raison du contexte délicat dû aux difficultés financières de Dexia.

Le 7 décembre, suite à son Assemblée générale extraordinaire, le Holding communal a été mis en liquidation, son soutien à l'activité de nos Associations se terminant du même coup.



Dexia Banque Belgium, avant de prendre en 2012 le nom de Belfius, soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du forum des décideurs communaux constitue la partie la plus visible de cette collaboration, mais d'autres synergies d'information et d'analyse ont été mises en place, notamment dans le cadre des études menées par Dexia, ou encore de veille législative assurée par notre Association. Pour 2011, on citera la co-organisation de deux forums qui ont connu un succès certain, l'un relatif aux partenariats public-privé, l'autre sur l'impact financier des perspectives démographiques de la Région, ainsi que le suivi conjoint de l'application des normes SEC95 dans le cadre du pacte de stabilité.



Ethias soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux. L'année 2011 a été marquée par l'organisation d'un séminaire conjoint sur la responsabilité civile des communes, mais surtout par la mise en place d'un partenariat plus structuré et la mise au point d'un programme d'actions en commun : séminaires d'information, échange de jurisprudence, service de veille, ... à développer au cours des exercices ultérieurs.